Assemblée générale
de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête

Jeudi 15 juin 2023
Novotel Paris Centre Tour Eiffel,
61, quai de Grenelle, 75015 Paris

Gueules Cassées
Sourire Quand Même

SOMMAIRE

Rapport moral du Président sur l'exercice 2022 ..... page 2

Rapport d'activités 2022 par le Directeur général ..... page 5

Rapport du Trésorier sur les comptes de l'exercice 2022 et perspectives 2023 ..... page 37

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2022 ..... page 41

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées - Exercice clos le 31 décembre 2022 ..... page 43

Bilan au 31 décembre 2022 ..... page 48

Compte de résultat du 1er janvier au 31 décembre 2022 ..... page 50

Budget 2023 - Tableau des grands équilibres ..... page 52

Élections des administrateurs et vote des résolutions ..... page 53

Note explicative de la procédure de vote ..... page 54

Liste des candidats aux postes d'administrateur ..... page 55

Curriculum vitæ des candidats aux postes d'administrateur ..... page 56

Résolutions soumises au vote ..... page 64

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT SUR L'EXERCICE 2022

Mesdames et messieurs, chers camarades,

Nous partageons tous, ici comme dans l'opinion publique, une certaine idée de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête. Je veux dire par-là qu'il est unanimement admis, par l'ensemble du monde combattant comme par le grand public de manière plus générale, que notre association incarne un esprit à la fois généreux et solidaire qui colle à l'image des « Gueules Cassées » depuis ses origines.

Voilà pourquoi notre Union doit avoir, aujourd'hui comme demain, un grand rôle à jouer au service des blessés de la face et de la tête, et cela quelles que soient les circonstances.

Mais l'UBFT ce sont d'abord et avant tout ses membres qui incarnent et font vivre notre association de génération en génération. C'est pourquoi vous êtes les responsables de notre Union de demain. Chacun est responsable de tous, comme tous sont responsables de chacun d'entre nous ! (*Unus pro omnibus, omnes pro uno*).

***

L'année passée aura été extrêmement positive pour ce que j'appellerais la « famille Gueules Cassées ».
Notre association loi 1901 « L'Union des Blessés de la Face et de la Tête » qui reçoit et soutient ses camarades des grands corps en uniformes blessés en service a enregistré en 2022 326 nouvelles adhésions. Ce sont pour la plupart des jeunes camarades de la 4e génération du feu. Dynamiques et plein d'allant, ils rajeunissent la pyramide des âges et préparent ainsi l'avenir de notre association.

La Fondation des « Gueules Cassées », en assurant un mécénat orienté sur la recherche essentiellement crânio-maxillo-faciale peut s'enorgueillir de nombreuses et fructueuses activités dans le domaine du mécénat médical par le soutien financier aux institutions s'intéressant à la recherche, au traitement des traumatismes crânio-faciaux et de leurs séquelles, mais aussi aux pathologies d'origine malformative ou tumorale, aux maladies dégénératives affectant le fonctionnement cérébral.
Le nombre de dossiers reçus et évalués par le comité scientifique est en augmentation régulière. Cette augmentation est la conséquence positive de la notoriété grandissante de la Fondation.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU JEUDI 15 JUIN 2023

Notre EHPAD « Colonel Yves Picot » situé sur notre domaine du Coudon dans le Var, déjà labellisé « Bleuet de France » pour la sécurité matérielle et médicale comme le bien-être des résidents, a fait l'objet d'une enquête comparative de 300 EHPAD par le média *L'OBS*.
Le classement établi et publié en novembre 2022 des EHPAD, résidences services et résidences autonomie, reposant sur plusieurs milliers d'évaluations établies par des résidents, leurs proches et des professionnels du secteur, révèle que notre établissement se situe au 1er rang du département du Var, au 5e rang régional et au 47e rang national.

Notre Centre de repos et d'hébergement à La Valette-du-Var, situé lui aussi dans l'enceinte du domaine des « Gueules Cassées » du département du Var, à quelques kilomètres de Toulon a entamé un important programme de modernisation pour satisfaire nos adhérents tout en respectant les normes de protection environnementale et du développement durable.
Le grand chantier qui vise à la construction d'une maison ATHOS devrait être entrepris en automne dès l'obtention du permis de construire. Cette belle réalisation laisse augurer d'un accroissement de la clientèle habituelle du site et, corollaire de ce nouveau flux, d'espérer un regain d'activité de l'évènementiel.

***

À l'heure où les témoins se font de moins en moins nombreux, la question de la transmission de la mémoire, de sensibiliser la jeunesse, ces adultes de demain, nous donne l'occasion de replacer l'engagement pour les valeurs essentielles de la démocratie au centre du débat.

Pour assumer cette mission de transmission à la jeunesse du pays nous avons entrepris plusieurs chantiers avec les plus hautes sphères de l'Éducation nationale comme avec la Direction de la Mémoire de la Culture et des Archives.

Nous soutiendrons les actions de formation de la communauté éducative à l'enseignement de défense comme les actions de sensibilisation de la jeunesse à la défense sous les différents aspects qu'elles recouvrent. Il serait en effet malheureux de voir les commémorations comme une simple répétition de cérémonies et de dépôts de gerbes : nous avons un relais à passer aux générations suivantes, tant il est vrai que la mémoire se vit toujours au présent !

***

L'un de nos engagements d'avenir a trait au soutien que notre association apporte à l'Œuvre nationale du Bleuet de France dont le champ d'action permet de prendre en compte les veuves de guerre, les pupilles de la Nation et les victimes du terrorisme. Chaque année, plusieurs centaines de milliers d'euros sont consacrés aux aides accordées aux soldats blessés en OPEX, au maintien à domicile des ressortissants les plus âgés en situation de dépendance et à

l'amélioration des conditions de séjour des anciens combattants dans les maisons de retraite labélisées « Bleuet de France ».

L'UBFT, déjà présente comme expert au sein du collège du Bleuet, a participé dès 2020 aux travaux préparatoires à l'évolution du statut du Bleuet de France pour lui permettre de dénouer le lien qui le reliait avec l'ONaC et retrouver son autonomie. Le Bleuet de France nouvelle formule se voit doté en 2022 d'un fonds de dotation dont le collège des Fondateurs se compose des représentants :

- de l'Association des mutilés de Guerre des yeux et des oreilles (AMGYO),
- de la Fédération André Maginot (FNAM),
- de l'Union Fédérale (UF),
- de l'ONaC-VG,
- de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête (UBFT).

Pour permettre au Bleuet « nouvelle formule » une indispensable autonomie immobilière, les « Gueules Cassées » ont mis un espace à la disposition du Bleuet de France au rez-de-chaussée de notre immeuble parisien.
J'imagine assez facilement que le duo « Gueules Cassées » - Bleuet de France, dont les objectifs sociaux s'ajustent parfaitement, pourra en conjuguant nos deux images de marque, développer une nouvelle dynamique auprès d'un public élargi et pour une notoriété renforcée.

***

Je souligne la qualité de l'équipe de notre EHPAD « Résidence Colonel Picot » qui s'implique, sous la houlette de sa directrice Nathalie Guillerme, à soulager et distraire nos résidents. Elle nous délivre un puissant message de dévouement. Je lui adresse au nom de notre CA tous nos compliments et qu'elle sache que nous avons à cœur de maintenir à niveau les matériels comme l'infrastructure qui doit rester un écrin de qualité.

Je salue également le dynamisme de l'équipe d'Isabelle Chopin qui s'applique à garder le domaine en l'état d'excellence que nous lui connaissons à chacun de nos toujours trop rares séjours. Merci pour votre sympathique dévouement.
Je suis à l'écoute et soyez assurés de notre ambition de moderniser le Domaine de La Valette-du-Var, la Maison des « Gueules Cassées », notre maison à tous.

Je n'oublie pas, l'équipe de direction, les collaborateurs du siège pour leur engagement, leur implication, leur constante et totale disponibilité, chacun à sa place, pour le bon fonctionnement de l'Union.
Et je rends un hommage aussi sincère qu'appuyé et à remercier tous ceux, administrateurs, délégués, porte-drapeaux, en somme tous les bénévoles qui engagent leur temps libre pour le bénéfice de la communauté « Gueules Cassées ».

Je vous remercie

Patrick Remm
Président de l'UBFT
Les « Gueules Cassées »

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

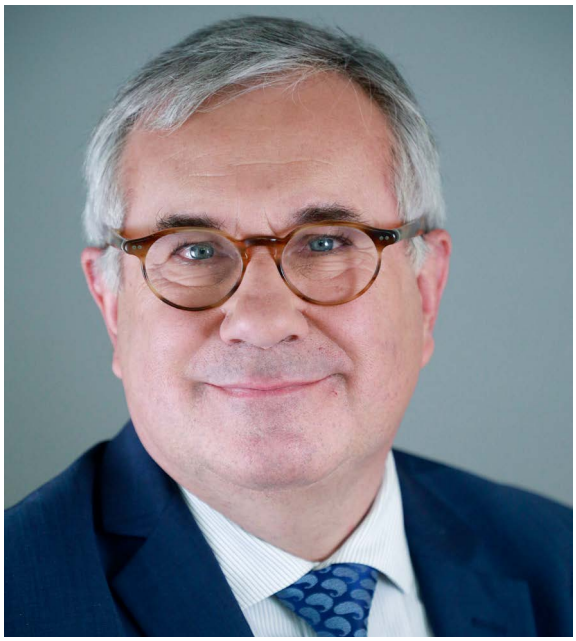

Mesdames, messieurs, chers amis,

Je vais maintenant, et ce pour la vingtième et unième année consécutive en qualité de directeur général, conformément à l'article VIII des statuts, apporter un éclairage opérationnel sur les activités 2022 de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête (UBFT) et, à titre d'information, sur celles de notre filiale CYP SAS exploitant l'EHPAD « Résidence Colonel Picot », ainsi que sur les opérations de mécénat menées par la Fondation des « Gueules Cassées » (FGC).

Les liens étroits de filiation qui unissent l'Association et la Fondation permettent d'œuvrer ensemble au service de l'intérêt général via l'aide et le mécénat à la recherche médicale.
Les deux entités sont indissociables, pour nous bien sûr, et aussi pour tous ceux en externe qui pensent « Gueules Cassées ». C'est dans cet esprit, en accord avec son président le général Luc Beaussant qu'il sera parlé de la Fondation dans ce rapport.

Ce rapport annuel est une sorte de photographie des activités de l'année écoulée, mais comporte également des informations sur le premier trimestre 2023.

L'effectif de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête

Au cours de l'exercice 2022, nous ont quittés :
- 74 camarades,
- 86 conjoints survivants,
- 20 conjoints de membres.

Sur proposition de la commission des admissions, présidée par Jean Deprez, 326 nouveaux membres ont été admis en 2022, contre 151 en 2020 et 204 en 2021, d'une moyenne d'âge de 42 ans. Ce résultat est aussi le signe que notre communication fonctionne bien et permet à des blessés qui jusqu'alors ignoraient notre existence, de nous connaître et de nous rejoindre.

Adhésions à l'UBFT sur 10 ans, de 2013 à 2022

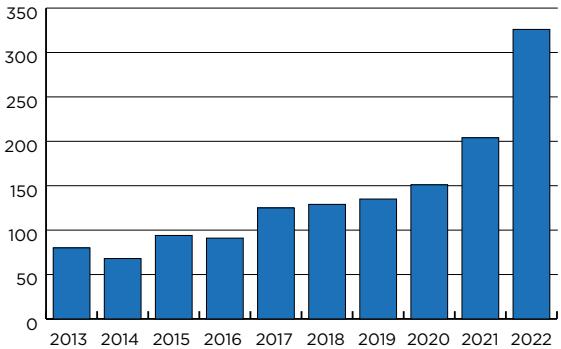

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU JEUDI 15 JUIN 2023

À noter que si nous sommes de la parité, 31 femmes figurent parmi les 326 nouveaux membres, et qu'au total l'association compte 149 femmes soit 5 % de l'effectif.

Ces nouveaux membres sont pour la grande majorité – 70 % – des militaires issus de ce que l'on appelle la 4e génération du feu et plus de deux tiers d'entre eux souffrent du syndrome post-traumatique auquel nous sommes devenus très attentifs, au point de favoriser de nombreuses initiatives en leur faveur, renouvelant ainsi le pari d'une seconde vie, pour eux-mêmes et leurs aidants.

Ils rajeunissent aussi notre pyramide des âges ce qui est un signe de vigueur.
Aujourd'hui la moyenne d'âge de l'ensemble des membres est de 63 ans.
La répartition des membres par conflit ou grandes catégories est :

- Conflit 39/45 : 69 membres
- Conflits Indochine / Corée : 165 membres
- Conflits AFN : 375 membres
- OPEX : 1 048 membres
- Gendarmes : 133 membres
- Policiers : 118 membres
- Pompiers : 83 membres
- Militaires blessés hors conflits : 660 membres
- Victimes civiles de Guerre : 172 membres
- Surveillant pénitentiaire : 1
- Et 11 membres d'honneur.

L'Association se compose statutairement, au 13 avril 2023, date d'arrêté de la liste électorale pour le vote des résolutions et pour l'élection des administrateurs, de :

- 2 824 membres actifs,
- 11 membres d'honneur,

auxquels peuvent s'ajouter les 966 veuves et 77 veufs que nous traitons avec la bienveillante attention qu'ils méritent.
Le nombre des conjoints (connus au fichier) s'élève à 1 267 soit un total de 5 145 ressortissants.

Au Siège

La gouvernance

En termes de gouvernance, deux administrateurs ont présenté leur démission au cours de l'exercice 2022 et début de l'année 2023 :

- Le général Bertrand de Lapresle, administrateur depuis 1997,
- Michel Eychenne, administrateur depuis 2002.

Ils ont été respectivement remplacés au sein du conseil par :

- M. Didier Mahout, nommé membre d'honneur et coopté par le conseil d'administration du 8 février 2022, spécialiste des placements financiers qui a vocation à occuper le poste de trésorier,
- M. Alain Cuinet, coopté par le conseil d'administration du 9 février 2023.

Didier Mahout

Alain Cuinet

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU JEUDI 15 JUIN 2023

Président
Patrick Remm

Vice-président Paul Dodane

Secrétaire du Conseil
Lucien Flamant

Trésorier
Bernard Allorent

Trésorier
Didier Mahout

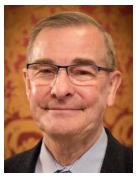

Trésorier adjoint
José Baraton

Le Bureau de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête, élu par le conseil d'administration tenu à l'issue de l'Assemblée générale du 29 juin 2021 pour trois ans jusqu'à l'Assemblée générale de 2024, est ainsi constitué :

- Président : Patrick Remm
- Vice-président : Paul Dodane
- Trésorier : Bernard Allorent, puis Didier Mahout depuis le 13 avril 2023
- Trésorier adjoint : José Baraton
- Secrétaire du Conseil : Lucien Flamant

Patrick Remm, président des « Gueules Cassées » siège au conseil d'administration de :

- la filiale de l'UBFT, la CYP SAS, exploitant notre EHPAD Résidence Colonel Picot qu'il préside,
- la Fondation des « Gueules Cassées », au sein du collège des fondateurs,
- l'Institution Nationale des Invalides,
- la commission nationale de la carte du combattant,
- le Fonds de dotation du Bleuet de France, dont il assure la présidence depuis le 16 décembre 2022,
- la Fédération Nationale André Maginot,
- l'association Solidarité Défense,
- et participe au Groupe de travail G12.

Le général Paul Dodane, vice-président des « Gueules Cassées » siège au conseil d'administration :

- du Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre (CE-GIG) qu'il préside,
- de l'ONaC-VG, et est membre de la commission permanente et de la commission de la carte du combattant,
- de la Fondation de la France Mutualiste,
- et participe aux Groupes de travail GT/G12 au titre du CE-GIG.

José Baraton, trésorier adjoint représente l'UBFT au sein de l'association du mémorial de l'Armistice de Rethondes.

Michel Eychenne, était administrateur représentant l'UBFT au sein du conseil des Ailes Brisées et de la Flamme de la Nation.

Georges Morin, administrateur, représente l'UBFT au sein du Souvenir Français.

Pierre Tricot, administrateur, représente l'UBFT au sein de l'UFAC.

Les statuts

Le conseil d'administration a achevé la rédaction de nouveaux statuts de l'association pour les mettre en conformité avec les nouveaux modèles proposés par le Conseil d'État en 2018.

Ils ont été soumis à votre approbation au cours de l'Assemblée générale extraordinaire de juin 2022. Ils sont actuellement à

l'étude par le ministère de l'Intérieur puis devront être validés par le Conseil d'État.

Le Conseil d'administration a également poursuivi la rédaction de statuts en vue de créer une association des amis des « Gueules Cassées » qui regrouperait des personnes non blessées, partenaires de bonne volonté désireuses d'apporter leurs connaissances, leur soutien et leur influence à l'UBFT et à la Fondation.

Les activités du Siège

L'équipe du Siège assure le fonctionnement des deux organismes, Association et Fondation, ainsi que la supervision et le suivi de la filiale CYP SAS, dont je vais illustrer le volume d'activités par quelques chiffres significatifs.

Le nombre de courriers postaux reçus et expédiés est en baisse significative.
A contrario, le nombre de courriers électroniques continue de progresser, reçus par milliers, parfois par centaine chaque jour, nécessitant une grande réactivité de chaque destinataire.

L'équipe du Siège a organisé ou préparé au cours de l'année 2022 :

- 4 réunions du Conseil d'administration et 4 réunions du Bureau de l'UBFT,
- 11 réunions de la commission des aides individuelles,
- 6 réunions de la commission d'admission,
- 5 réunions de la commission des aides aux institutions et organismes externes,
- de nombreuses rencontres avec les gérants de fonds pour le comité financier,
- la commission d'accompagnement juridique a fonctionné très régulièrement,
- l'Assemblée générale annuelle tenue le 23 juin 2022 au Domaine des « Gueules Cassées », à La Valette-du-Var,
- 3 réunions du Conseil d'administration de la Fondation des « Gueules Cassées »,
- 1 réunion du comité scientifique de la Fondation,
- 1 réunion du comité stratégique de la CYP SAS.

L'équipe du Siège, composée en 2022 de 14 salariés, a effectué tout au long de l'année, les travaux ci-dessous :

- la rédaction des procès-verbaux des séances du Bureau et du Conseil d'administration, en liaison étroite avec Lucien Flamant, le secrétaire du Conseil, que je remercie pour sa participation très active,
- la rédaction des comptes rendus de l'ensemble des commissions et courriers liés aux décisions proposées au Bureau,
- la réalisation du « Magazine » : 4 numéros 359 à 362 ont été publiés au cours de l'année 2022, tirés chacun à 6 000 exemplaires et systématiquement mis en ligne sur le site internet de l'UBFT. Une version numérique est transmise aux personnes mal-voyantes,
- la comptabilité de l'ensemble des mouvements liés au fonctionnement général et aux centaines de virements mensuels des aides sociales,
- le suivi du budget et la gestion du patrimoine financier pilotés par MM. Bernard

Allorent, Bernard Viallatoux, trésoriers respectifs de l'Association et de la Fondation, assistés de José Baraton, trésorier adjoint de l'Association, œuvrant en parfaite harmonie,

- la mise à jour régulière du site internet www.gueules-cassees.asso.fr,
- la réalisation grandissante d'outils de communication internes et externes,
- l'entretien et la maintenance de l'immeuble,
- de très nombreuses missions de représentation de l'Association et de la Fondation,
- la gestion des ressources humaines dont l'effectif global était au 31 décembre 2022 de 38 salariés ainsi répartis :
  - 14 salariés au Siège,
  - 24 salariés au Domaine des « Gueules Cassées » de La Valette-du-Var, auxquels s'ajoutent des contrats à durée déterminée en fonction des besoins des activités événementielles et d'hôtellerie.

Le comité Social et Économique (CSE), réunissant les élus du personnel a été renouvelé le 5 décembre 2022. Ses membres ont travaillé tout au long de l'année à la rédaction d'un accord d'entreprise venant se substituer à la convention collective de la FEHAP (Fédération des Établissements Hospitaliers à but non lucratif) qui n'est plus en adéquation avec les activités très diversifiées de l'UBFT. Cet accord devrait être mis en application courant 2023.

La filiale CYP SAS, gestionnaire de l'EHPAD « Résidence Colonel Picot » à La Valette-du-Var, quant à elle, employait 81 salariés en CDI représentant 78,29 postes équivalent temps plein au 31 décembre 2022.

L'ensemble des organismes « Gueules Cassées » représentent donc un effectif de près de 120 salariés auxquels s'ajoutent des emplois saisonniers au Domaine de La Valette-du-Var.

Le Siège social a également apporté un soutien logistique à d'autres organismes qui, au terme de conventions, occupent des locaux et participent aux charges de fonctionnement de l'immeuble. Il s'agit de :

- le Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre,
- la Fondation des « Gueules Cassées »,
- la Fondation du Souvenir de Verdun,
- la Fondation des Aveugles de Guerre,
- le fonds de dotation du Bleuet de France depuis le 2 janvier 2023.

La montée en puissance des activités du Siège social, notamment en matière d'actions sociales, de défense des droits des blessés et le développement de la communication interne et externe, ainsi que la pyramide des âges de nos salariés, ont conduit les membres du Bureau et le directeur général à engager une réorganisation progressive de la structure de l'équipe de salariés.

Il est désormais également fait appel à des étudiants en recherche de stages de validation de leur cursus ou en contrat d'alternance notamment dans le domaine de la communication.

La mission d'entraide de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête

La mission statutaire d'entraide de l'UBFT se concrétise autour de 4 axes :

- l'aide sociale à ses membres,
- la défense du droit à réparation des blessés,
- la solidarité avec le monde combattant,
- le soutien à l'obtention des décorations.

Les aides sociales aux membres

Nos efforts se sont portés sur le maintien de notre réactivité vis-à-vis des membres de l'Union se trouvant en difficultés. La commission des aides individuelles, présidée par Jean-Daniel Marquis, s'est réunie 11 fois comme les années précédentes. Elle a traité 580 dossiers transmis par les délégués régionaux ou départementaux.

Le montant total dédié à l'entraide en 2022 s'élève à plus de 3 M€, et se répartit sur plus de 1 400 actions dont :

- 131 allocations mensuelles versées à des membres ou veuves en difficultés,
- 51 allocations « enfants handicapés »,
- 132 allocations « études »,
- 266 aides ponctuelles, dont les prises en charge des honoraires d'avocats ou médecins experts pour la défense des droits à pension militaire d'invalidité,
- 17 allocations « mariage » et 26 allocations « naissance » ont été servies, signe de l'admission de nouveaux jeunes membres, militaires en OPEX et blessés en service,
- 317 colis de Noël ont été adressés à des membres ou veuves, isolés sur le plan géographique ou affectif,
- 35 cadeaux d'anniversaire de noces d'or ou de diamants,
- 17 décorations dans les ordres nationaux offertes,
- 296 abonnements à une téléassistance ont été pris en charge,
- et hélas, 156 allocations « obsèques » ont été versées à la suite de la disparition de nos membres ou de leurs conjoints.

Laura Chambroy

Elisabeth Doret

Le corolaire de l'admission de nombreux nouveaux membres est l'augmentation du nombre de dossiers à traiter d'accompagnement social. Ainsi afin de compenser un départ en retraite, M^me^ Laura Chambroy a été recrutée au sein de l'équipe de la vie associative.

En 2023, un nouveau recrutement sera effectué en prévision du départ de M^me^ Elisabeth Doret, assistante du directeur adjoint en charge de la vie associative.

La défense du droit à réparation

Si l'année 2022 a été marquée par des actions et activités de communication et de rayonnement, la mission fondamentale et statutaire de veiller sur le droit à réparation n'a pas ralenti pour autant. L'UBFT continue de s'impliquer aux côtés des autres associations du Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre (CE-GIG), comité présidé par le

général Paul Dodane, vice-président des « Gueules Cassées », dans la défense du droit à réparation basé sur le Code des Pensions Militaires d'Invalidité (CPMIVG) et s'investit dans le soutien de ses membres.

La commission de soutien juridique mise en place en octobre 2020, destinée à étudier et soutenir les dossiers de nos membres dont les droits seraient mal reconnus, est en pleine montée en puissance. Forte de trois administrateurs expérimentés (dont le vice-président), et du directeur adjoint en charge des affaires juridiques, elle s'est renforcée par le recrutement de Mme Christine Vittu disposant d'une expérience de quinze années dans le suivi des blessés. Ce recrutement va dans le sens de la création d'un pôle d'excellence en matière de soutien juridique.

Christine Vittu

Le rôle de la commission est de bien cerner les problèmes des demandeurs (40 pour cent des dossiers ne sont pas suffisamment solides pour aboutir), d'apporter un conseil et de financer un accompagnement par un avocat performant pour le type de procédure. Il s'est agi en 2022 de plus de 144 demandes, soit pour un soutien devant la CRI (commission des recours de l'invalidité), ou devant les tribunaux pour une question relative à la Pension Militaire d'Invalidité (64 demandes au total) soit pour des contestations relatives à la jurisprudence Brugnot (22 demandes), ou des contentieux avec les assurances AGPM et GMPA (34 dossiers). Certains résultats sont excellents.

Répartition des demandes 2022 par thématiques (certaines demandes concernent plusieurs thématiques)

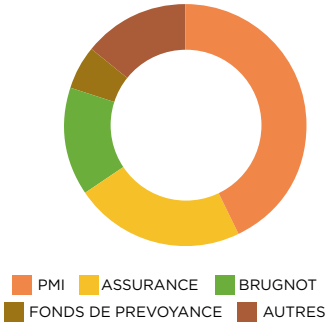

À la suite de la réévaluation de l'allocation des adultes handicapés et de la valeur du point d'indice de la fonction publique en juillet 2022, l'attention du cabinet de la Secrétaire d'État a été appelée sur la valeur du point de PMI et des arbitrages favorables ont été obtenus. La valeur du point se situe au 1er janvier 2023 à 15,63 € au lieu de 15,05 € précédemment.

Dans le même temps, se consolident les réseaux de contacts avec les autres associations, le monde judiciaire, l'administration au plus haut niveau ; les cabinets ministériels, ce qui laisse penser que l'UBFT détiendra à court terme un pôle d'expertise unique dans le monde associatif.

La mise à jour régulière du site internet, http://codepensionsmilitaires.fr/, sorte de code annoté numérique s'est poursuivie sous l'impulsion et le contrôle de l'UBFT. Une mise

à jour du site est en cours qui permettra dès 2023 de consulter une rubrique « dossiers pratiques ». Cette rubrique permettra d'accéder à des informations sur le parcours du blessé et des conseils à suivre pour la reconnaissance des droits. Il a été consulté en 2022 par plus de 2 500 utilisateurs différents.

Le mécénat externe

Chaque année, l'UBFT apporte un soutien financier à de grandes associations avec lesquelles un partenariat durable s'est forgé au fil du temps, il s'agit :

Des « Ailes Brisées »

Au terme d'une convention signée en 1972, les « Ailes Brisées » ont confié la gestion de leur émission de Loterie Nationale aux « Gueules Cassées » qui, en contrepartie de cet apport de parts de marché, reversent chaque année à cette association 16 % du montant, après impôt, du dividende perçu de la Française des Jeux sur la base du nombre d'actions détenues avant l'introduction en Bourse de la FDJ.

4 associations membres du Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre (CE-GIG) :

L'UBFT a continué d'apporter un soutien annuel à quatre des associations constituant le Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre, qui furent dans un passé ancien « Émetteur de dixièmes de la Loterie Nationale » :

- la Fédération des Blessés Multiples et Impotents de Guerre,
- la Fondation des Aveugles de Guerre,
- l'Association des Mutilés et Invalides de Guerre,
- la Fédération des Amputés de Guerre de France.

Le montant de ce soutien qui permet à ces associations de mener leurs propres actions sociales varie proportionnellement à l'évolution du dividende de La Française des Jeux (FDJ).

Il avait été en 2021 de 60 000 € pour chacune des 4 associations, soit 240 000 €. Il a été globalement de 480 000 € en 2022, eu égard à une augmentation significative du dividende FDJ.

L'UBFT répond également, conformément à sa mission statutaire, à des demandes de soutiens financiers qui sont étudiées par la

commission des aides aux organismes et institutions, qui s'est réunie à 5 reprises. Elle a étudié 118 dossiers, en apportant 56 réponses favorables.

Les associations et organismes soutenus par les « Gueules Cassées »

Le montant des aides externes décidées en 2022 s'élève à près de 1 630 000 € dont :

- **des aides sociales indirectes au travers d'associations, dont je ne cite que les plus significatives :**
  - l'association Solidarité Défense pour la confection des colis de Noël envoyés aux soldats en OPEX et OPIN,
  - le Cercle sportif de l'Institution Nationale des Invalides pour l'organisation de programmes d'activités de reconstruction par le sport pour des militaires blessés,
  - les RMBS, rencontres militaires blessures et sports, organisées par la Cellule d'aide aux blessés de l'Armée de Terre,
  - l'association « 30 jours en mer, ça ira mieux », permettant d'embarquer sur des voiliers des militaires blessés et leurs familles,
  - l'association « La voile pour se reconstruire », pour la participation à l'acquisition d'un bateau pour l'embarquement de blessés à Toulon,
  - l'association pour le Développement des Œuvres d'entraide dans l'Armée (ADO) apportant des bourses d'études à des orphelins de militaires « Morts pour la France »,
  - la Maison du légionnaire, à Auriol, pour la mise aux normes du bâtiment d'hébergement des résidents,
  - le Foyer de l'Institution Nationale des Invalides pour améliorer le confort des pensionnaires,
  - le groupement national des anciens pompiers de Paris,
  - la cellule de reconstruction des blessés de la Gendarmerie,
  - la société nationale d'entraide la médaille militaire pour sa résidence autonomie de Hyères,
  - etc...

- **des projets à vocation sanitaire ou médico-sociale, en particulier pour :**

  - l'association AD AUGUSTA pour l'organisation de stages en Bretagne pour les blessés souffrants d'un syndrome post traumatique (SPT) : un partenariat triannuel a été mis en place,

  - l'association « Au-delà de nos Handicaps » (ADH), également pour l'organisation de stages sur l'île de Saint-Honorat au large de Cannes pour les blessés souffrant d'un syndrôme post-traumatique (SPT), également dans le cadre d'un partenariat pluriannuel,
  - l'Hôpital d'Instruction des Armées Laveran, à Marseille, pour l'acquisition d'un masque de réalité virtuelle thérapeutique,

- l'Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué, à Bordeaux, pour l'acquisition d'un appareil soulageant les douleurs des cicatrices,
- l'Hôpital d'Instruction des Armées Percy, à Clamart, pour l'aménagement de la cellule d'accueil du militaire,
- la cellule des blessés de l'armée de l'air pour la réalisation d'un stage de reconstruction des blessés,
- l'Institution Nationale des Invalides pour l'acquisition de sondes d'échographie,
- le Centre de Transfusion Sanguine des Armées (CTSA), pour développer ses moyens de formation et de communication sur son savoir-faire et ses thérapies innovantes,
- le programme Cognidive : il s'agit de la poursuite d'une étude clinique et d'un stage curatif pour traiter les syndromes post-traumatiques (SPT), par la méditation en plongée sous-marine en lien avec le Service de Santé des Armées (SSA), l'Institut de Recherche Biomédicale des Armées (IRBA) et la CABAT : ce stage se déroule au sein du domaine des « Gueules Cassées » à La Valette-du-Var,
- le programme ARION pour la reconstruction des blessés avec la mise en relation de chiens de la SPA, en lien avec la CABAT, le 132e Régiment d'Infanterie Cynotechnique, l'IRBA et l'Université de La Sorbonne,
- l'association Tournesol qui assure des animations dans les hôpitaux militaires,
- l'association « Un fauteuil à la mer » qui permet à des personnes à mobilité réduite d'accéder à des bains de mer sur la presqu'île de Giens, notamment les résidents de notre EHPAD « Résidence Colonel Picot »,
- France Alzheimer Var, association partenaire de notre EHPAD et du domaine des « Gueules Cassées ».

• **Le financement sur 3 exercices** de la construction d'un village des blessés au sein du Centre National des Sports de la Défense (CNSD), à Fontainebleau, en partenariat avec le ministère de la Défense, la Fédération Nationale André Maginot et les Ailes Brisées. Une convention a été signée le 20 octobre 2022.

• **Autre projet d'importance, la construction d'une maison ATHOS,** sur le domaine des « Gueules Cassées », établissement de

Projet maison ATHOS à construire sur le Domaine des « Gueules Cassées ».

réhabilitation sociale des militaires blessés psychiques, en liaison avec l'État-major des Armées, l'ONaCVG et l'IGESA dans le cadre d'une Convention signée avec l'État-major des Armées le 30 mars 2022.
Nous avions déjà évoqué ce sujet devant l'Assemblée générale 2022.
Une résolution spécifique figure sur le bulletin de vote 2023 précisant que cette mise à disposition se fera dans le cadre d'un bail à usage ou d'un bail de droit commun. Cette convention permettra de sécuriser l'opération en préservant les intérêts de l'UBFT par des clauses de sortie qui pourront être activées en cas de besoin.
Le bâtiment restera la propriété de l'association tout en étant affecté au projet ATHOS. Le paiement de différentes charges courantes, de même que la réalisation de travaux d'aménagement pour l'usage spécifique des locaux sera à la charge du gestionnaire et non de l'UBFT.
Ce projet nécessite de mobiliser sur nos fonds propres environ 9 millions d'euros pour la construction de cette maison, répartis sur 2023, 2024 et 2025 *a minima*, selon le délai d'obtention du permis de construire.

Un comité de pilotage a été constitué. Un permis de construire a été déposé le 29 décembre 2022 situant l'immeuble à construire sur le terrain dominant le parc aqualudique du domaine.

- **des soutiens au travail de Mémoire, dont essentiellement :**
  - L'ANOPEX pour l'acquisition de drapeaux pour ses délégations régionales,
  - l'association fraternité DRAKKAR,
  - le comité du Monument National du Hartmannswillerkopf, également connu sous le nom de « vieil Armand » pour la rénovation d'un chalet à vocation d'accueil pédagogique pour les scolaires ainsi que pour les jeunes recrues des régiments d'infanterie qui y viennent en stage de découverte mémorielle,
  - le Comité de la Flamme de la Nation sous l'Arc de Triomphe, pour l'organisation quotidienne du ravivage de la Flamme,

- les productions ZD pour un film documentaire sur les forces spéciales,
- le Musée des Troupes de Marine pour la 2e phase de travaux de reconstruction du musée et la remise en place des collections permanentes,
- le musée de l'Armée dans le cadre d'une convention de mécénat trisannuel 2021, 2022 et 2023,
- le fonds de dotation du Bleuet de France, par la participation de l'UBFT à la création d'un fonds de dotation avec l'objectif de décorréler l'œuvre du Bleuet de France de l'ONaCVG, lui permettant de décupler ses capacités à rechercher de nouveaux donateurs, et la mise à disposition d'un bureau au sein de notre Siège social,
- le développement de deux axes en lien avec l'Éducation Nationale :

• participer au trinôme académique qui met en place des actions de formation et de sensibilisation de nature à inciter les enseignants à construire des projets permettant l'enseignement et la diffusion de l'esprit de défense,

LES TRINÔMES ACADÉMIQUES

• participer au réseau Canopé qui a pour mission la formation et le développement professionnel des enseignants.

RESEAU-CANOPE.FR
CANOPÉ
LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES

• **des soutiens à la notoriété des « Gueules Cassées », dont essentiellement :**
- le soutien pluriannuel à Rémy Boullé, membre de l'UBFT, médaillé de bronze aux Jeux Paralympiques de Tokyo en Kayak, pour l'achat de matériel et sa préparation en vue des Jeux de Paris 2024,
- le volley Club de Haillan, pour la participation de Guillaume Ducrocq, Porte-drapeau de la délégation Aquitaine au championnat de France Handisport,
- la publication du livre « Les Invalides, 350 ans de fidélité »,
- l'association ACHOR AP-HP pour le maintien des activités de l'orchestre et chœur de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris composés de bénévoles soignants,
- l'association Sant'Arts pour des activités musicales par des militaires au profit des blessés des armées,
- l'association « Rien que du Bonheur » pour la seconde étape de l'expédition de Gwénaël Breton, « Gueule Cassée », pour la traversée du Pacifique à la rame,
- la rénovation du Cercle Niel à Toulouse en partenariat avec la FNAM et la France Mutualiste.

Rémy Boullé

Gwénaël Breton

Les décorations

Cette année 2022, les mérites de nombreux camarades ont été reconnus :

Légion d'honneur :
10 chevaliers
6 officiers
1 Commandeur
1 Grand officier
1 Grand'Croix

Médailles militaires
12 Médailles militaires

Ordre National du Mérite
6 chevaliers
2 officiers
1 commandeur
1 Grand'Croix

Diplômes d'honneur de porte-drapeaux : 2 diplômes : 1 diplôme de 10 ans, 1 diplôme de 20 ans

Médailles jeunesse, sports et engagement associatif
15 médailles de bronze
5 médailles d'argent

Nous renouvelons aux récipiendaires nos chaleureuses félicitations et notre fierté.

L'immeuble du Siège social

Le plan pluriannuel d'entretien du Siège s'est poursuivi en 2022 par :

- La réalisation d'un studio d'enregistrement de vidéos permettant de communiquer sur le site internet et les réseaux sociaux, en particulier la retransmission des vœux des présidents de l'association et de la fondation, ainsi que tout message collant aux actualités de nos organismes,
- la rénovation de bureaux,
- l'amélioration de l'ergonomie des postes de travail.

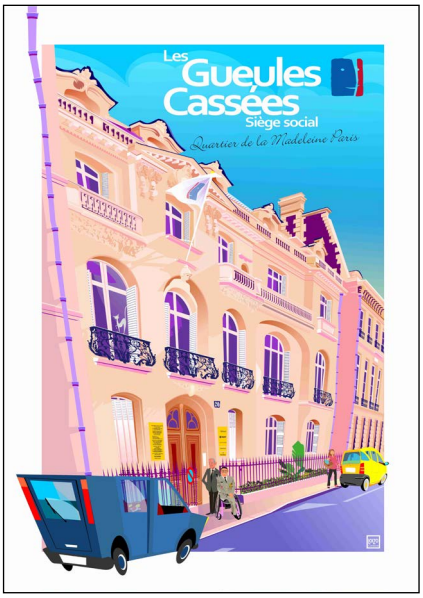

Les délégations régionales

Le maillage territorial a été assuré en 2022 au sein de 21 délégations régionales par :

- 24 délégués régionaux,
- 18 délégués départementaux,
- 29 porte-drapeaux.

Afin d'équilibrer le nombre de membres dépendant de chaque délégué et de renforcer ainsi leur capacité d'actions sociales de proximité, une réorganisation des délégations a été engagée et de nouveaux délégués et porte-drapeaux ont été nommés depuis 2021 par le conseil d'administration :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU JEUDI 15 JUIN 2023

Délégation Alsace

• Pascal Stein a été nommé délégué régional.

Délégation du Limousin

• Sébastien Barbe a été nommé délégué régional.

Délégation Champagne-Ardenne

• Dominique Cleiss a été nommé délégué départemental pour l'Aube et la Haute-Marne.

Délégation Rhône-Alpes

• Jean-François Montoya a été nommé délégué départemental de l'Ain.

Délégation Bretagne

• Jean Roumier a été nommé porte-drapeau.

Délégation Lorraine

• Nicolas Inglin a été nommé porte-drapeau.

Délégation PACA Provence

• Michaël Galeran a été nommé porte-drapeau.

Le séminaire annuel des délégués et porte-drapeaux a pu être organisé, en région parisienne, les 21 et 22 septembre 2022, permettant de présenter les nouveaux nommés, les différents projets en cours, l'évolution du monde combattant, le fonctionnement des délégations. Ce rassemblement fut également l'occasion d'un ravivage de la Flamme de la Nation sous l'Arc de Triomphe et d'un hommage à nos fondateurs et camarades disparus au cours d'une messe dans l'église de Moussy-le-Vieux et de dépôts de gerbes au cimetière du village.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU JEUDI 15 JUIN 2023

Après une trop longue interruption due à la pandémie, 19 réunions régionales ont pu être organisées par vos délégués en 2022. Animées par un administrateur et un cadre du Siège, elles sont des moments de transmission d'informations sur les activités de l'Union, sur la situation du monde combattant mais également de retrouvailles et de chaleureuse camaraderie, grâce notamment à l'implication des épouses de nos délégués et porte-drapeau qui vous accueillent.

Le Domaine de Moussy

Pour mémoire, l'Assemblée générale 2014 a approuvé la cessation des activités du Domaine de Moussy et sa cession.

La complexité des démarches administratives nécessaires à la modification du Plan local d'urbanisme et la crise sanitaire ont rallongé les délais pour la signature de la cession définitive du domaine. La signature a finalement pu avoir lieu le 29 juin 2021 avec un règlement prévu dans le courant de 2023.

Le Domaine des « Gueules Cassées », La Valette-du-Var

Le chiffre d'affaires du domaine, qui avait atteint 1 405 000 € en 2019 puis avait chuté à 668 000 € en 2020 en raison des périodes de confinement, a commencé à remonter en 2021 pour se situer à plus de 926 000 € grâce à une reprise d'activités en flèche à l'issue de la période de fermeture obligatoire des bars et restaurants puis a atteint 1 467 880 € en 2022, soit une augmentation de 58 % retrouvant ainsi un niveau supérieur d'avant pandémie Covid-19.

Évolution du chiffre d'affaires du Domaine des « Gueules Cassées » de 2018 à 2022

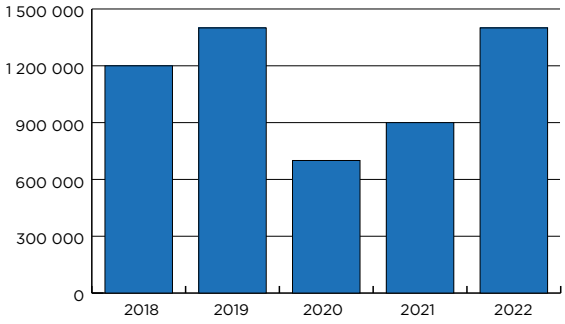

Cette augmentation du chiffre d'affaires est à mettre à l'actif des équipes du domaine, très impliquées dans le développement des activités sociales et événementielles, et ceci alors que de lourds travaux de rénovation réduisent les capacités hôtelières et apportent des nuisances liées à de tels chantiers.

L'équipe a été renforcée par le recrutement de Matthieu Stievenart, au poste d'adjoint de direction pour seconder activement Isabelle Chopin par sa parfaite connaissance du Domaine et des métiers de la restauration.

Matthieu Stievenart

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU JEUDI 15 JUIN 2023

Eu égard au confort des hébergements, à la qualité de la restauration, au fonctionnement du parc aqualudique, aux 40 hectares de terrain et jardins à entretenir, à l'augmentation des coûts des énergies et des matériaux, aux revalorisations salariales liées à l'inflation, au renforcement des équipes, le résultat du domaine demeure négatif **mais constitue une véritable aide sociale pour les membres de l'UBFT,** et de l'ensemble du monde combattant qui accèdent au Domaine, à des tarifs bien inférieurs aux coûts de revient réels des services et de l'accueil bienveillant ainsi réservé aux blessés et à leurs aidants.

Une démarche de classement de l'hébergement en hôtel a été initiée en vue d'obtenir une réduction du montant de la taxe de séjour, une professionnalisation des équipes, une reconnaissance de la profession.

Le Domaine a accueilli pour des repas ou des séminaires, sans que la liste soit exhaustive :

- le Centre National des Sports de la Défense (CNSD) chaque mois,
- la Société des Membres de la Légion d'honneur,
- la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,
- France Alzheimer,
- la Cellule d'aides aux blessés de l'armée de Terre (CABAT) qui organise chaque année un stage de méditation en plongée dans la piscine du domaine au profit de militaires atteints de syndrome post-traumatique,
- la cellule d'aide aux blessés, malades et familles de l'armée de l'air,
- Naval Group,
- l'amicale des anciens du 2e RPIMA,
- l'association des officiers mariniers de Toulon,
- l'équipe du Castres Olympique.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU JEUDI 15 JUIN 2023

45 réceptions de mariages ont été organisées en 2022 ainsi que de nombreux événements privés.
Comme chaque été, le domaine a affiché complet, réunissant de nombreux membres et leur famille, heureux de se retrouver dans l'ambiance amicale et joyeuse ponctuée d'animations renforçant la convivialité.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU JEUDI 15 JUIN 2023

Depuis 2019, un programme de travaux de mises à niveau du confort des bâtiments existants compatibles avec la poursuite des activités se poursuit, même s'il engendre un certain nombre de nuisances pour lesquelles nous nous excusons auprès de nos résidents.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU JEUDI 15 JUIN 2023

Au cours de l'année 2022, les travaux ci-dessous ont été réalisés :

- le ravalement des façades des bâtiments « Oranger » donnant sur la terrasse des platanes, « Mimosa » et « Olivier »,
- le remplacement de l'ascenseur du bâtiment « Mimosa » et son élévation jusqu'au dernier étage de l'immeuble, induisant la pose d'un escalier de secours extérieur,
- la transformation du dernier étage, dit le « Pigeonnier » en une grande chambre familiale,
- la rénovation de l'étage 2 du bâtiment « Olivier » : désamiantage, carrelage, peinture, climatisation, décoration…
- le remplacement du système de sécurité incendie SSI,
- la rénovation partielle de la Jeansiane : peintures, climatisation réversible, plomberie, huisseries,
- les réseaux Wifi,
- la mise à niveau de la machinerie des bassins du parc aqualudique,

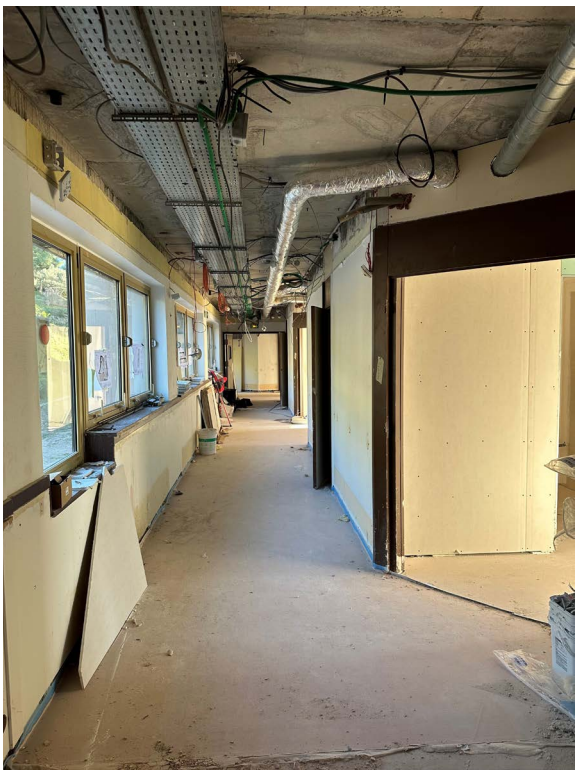

Au premier semestre 2023 se poursuivent :

- la rénovation complète du bâtiment « Olivier », qui a plus de 40 ans, rez-de-chaussée, 1er étage et toiture. Compte-tenu

des nuisances liées à un tel chantier (bruits, poussières, désamiantage, toiture...) il a été décidé de traiter ces deux niveaux en une seule phase, afin de réduire la durée totale des travaux en profitant de la présence des entreprises sur site,

- la rénovation de la terrasse des platanes par la pose d'un plancher en bambou afin d'éviter les chutes dues au soulèvement des racines des platanes,
- la gestion du parc forestier par un abattage sélectif des arbres malades et des plantations nouvelles,
- l'agrandissement de l'enclos des ânes.

Dans les mois à venir et l'exercice 2024, seront rénovés le bar, les locaux administratifs et d'accueil, la grande salle de séminaire. Dans le cadre d'une application volontariste de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), le domaine a mis en place une démarche écoresponsable passant notamment par :

- le changement de la toiture du bâtiment Olivier permettant l'installation de panneaux photovoltaïques et ainsi prendre en charge une grande partie de l'eau chaude sanitaire,
- une étude de solutions de récupération des eaux de pluie,
- la gestion des déchets alimentaires,
- la formation et la sensibilisation du personnel et des fournisseurs,
- un projet d'inventaire des espèces végétales et de la faune résidant sur le domaine.

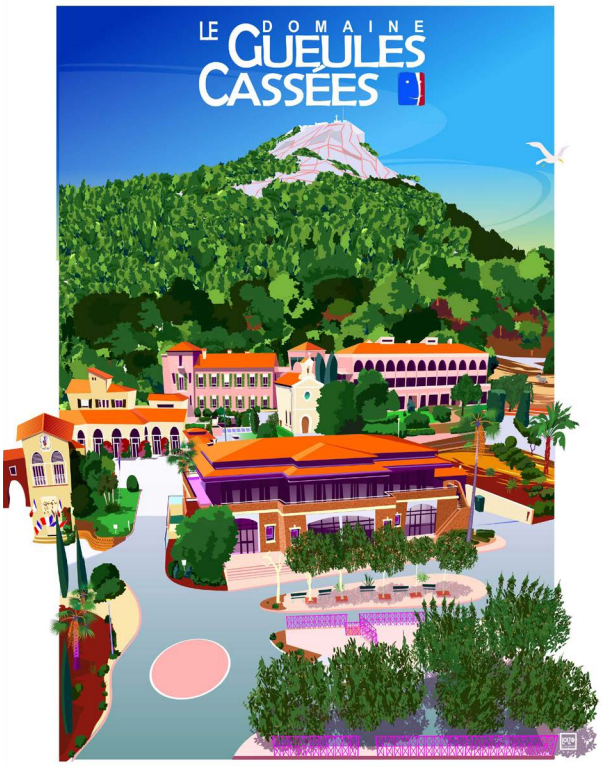

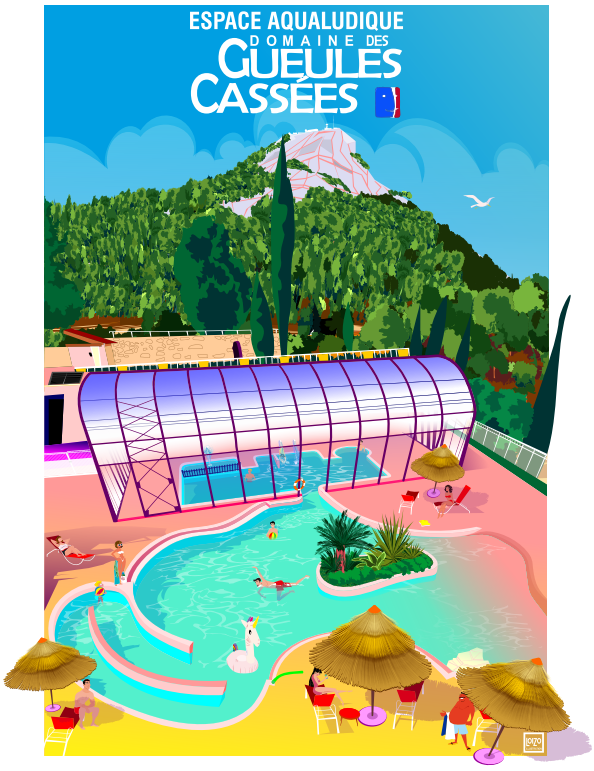

Je profite comme chaque année de cette tribune pour rappeler aux membres de l'UBFT, leurs conjoints et enfants, ainsi qu'aux membres des autres associations du monde combattant, qui sont autonomes, sans besoin d'assistance médicale au quotidien, et qui souhaitent passer un séjour de quelques jours à plusieurs mois au Domaine des « Gueules Cassées », dans la douceur du climat provençal, notamment durant l'hiver pour ne pas avoir à chauffer leur domicile et ne pas être isolés pour les fêtes de fin d'année, de prendre contact avec Mme Isabelle Chopin, directrice du domaine et son équipe.

Tél : 04 94 61 93 00.

Courriel : coudon@gueules-cassees.asso.fr

Le site internet, dédié au domaine est en cours de refonte et d'adaptation à nos activités événementielles et hôtelières :
www.domainedesgueulescassees.fr

L'EHPAD « Résidence Colonel Picot » exploité par notre société filiale la CYP SAS

Pour mémoire, La résidence Colonel Picot a été officiellement inaugurée le 13 janvier 2017. Elle a obtenu la labellisation « Bleuet de France » et comme déjà indiqué dans le rapport moral en 2022, a été classée par le magazine *l'Obs* à la 47e place sur le plan national, à la 5e place pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et à la première place pour le département du Var !

Sur l'exercice 2022, le taux d'occupation moyen a été de 84,3 %, contre 95 % en 2020 en raison des conséquences durables de la crise sanitaire.

Un programme de travaux d'entretien et d'investissements est prévu en 2023 pour maintenir à niveau les infrastructures immobilières et apporter de nouvelles installations de confort pour les résidents, notamment un jardin thérapeutique et un carport, sorte de tonnelle en bois pour abriter du soleil le terrain de pétanque et en faire un lieu d'animations extérieures.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU JEUDI 15 JUIN 2023

Nos résidents, qu'ils soient issus des « Gueules Cassées », du monde combattant ou de nouveaux entrants de la société civile, sont entourés par des équipes bienveillantes.

En complément du rapport du président, je tiens à féliciter et remercier les personnels de tous les corps de métier présents au sein de la Résidence Colonel Picot, l'administration, les soins, la restauration, l'animation, la maintenance, pour la qualité de leur travail.

Je rappelle que l'EHPAD « Résidence Colonel Picot » a été construit pour vous en priorité, membres des « Gueules Cassées » et du monde combattant.
Vous et vos familles, pouvez obtenir toutes les informations nécessaires à une admission sur le site internet :
www.cypehpad.com et en prenant contact directement avec l'établissement, au :
04 94 42 51 80.

Nous n'oublierons pas le Dr. Yves Carteau, gériatre et médecin coordonnateur qui nous a conseillés et accompagnés dans le projet de construction de notre EHPAD dans la volonté de bientraitance de respect des rythmes de vie de la personne âgée. Il nous a quittés au mois de mars 2023. Sa connaissance du grand-âge et son humanité nous manqueront !

La Fondation des « Gueules Cassées »

2022 a été le dix-neuvième exercice opérationnel de la Fondation des « Gueules Cassées » depuis sa reconnaissance d'utilité publique le 11 avril 2001.
Je vous rappelle que sur le plan de la gouvernance, la Fondation est administrée par un Conseil d'administration composé de 12 membres :

- 5 administrateurs du collège des fondateurs, c'est-à-dire des « Gueules Cassées » : elle est présidée par le général Luc Beaussant. Le général Éric Maury a succédé en 2022 au général Chauchart du Mottay, démissionnaire au sein de ce collège des fondateurs,
- 3 administrateurs de droit représentant le ministre de l'Intérieur, le ministre chargé du Budget, le ministre des Armées,
- 4 administrateurs du collège des personnalités qualifiées qui apportent leurs compétences à la gestion de la Fondation,

Le Conseil d'administration est lui-même conseillé par un Comité scientifique composé de 15 éminents professeurs et médecins spécialisés, présidé par le Professeur Jacques Philippon, membre de l'Académie nationale de médecine.
La Fondation des « Gueules Cassées » mène ses missions dans deux directions :

- le mécénat médical par le soutien financier aux institutions s'intéressant à la

recherche fondamentale ou clinique et au traitement des traumatismes crânio-faciaux et de leurs séquelles, mais aussi aux pathologies d'origine malformative ou tumorale, aux maladies dégénératives affectant le fonctionnement cérébral. Ce mécénat se concrétise par :

- le versement de bourses à des chercheurs,
- des soutiens financiers à des laboratoires de recherche ou des services hospitaliers spécialisés,
- le financement de matériel pour la recherche,
- le soutien à des congrès de sociétés savantes et la remise de prix,
- l'attribution du Prix de la Fondation lorsqu'un projet est particulièrement remarqué par la communauté scientifique.

• le développement d'actions destinées à entretenir le souvenir des sacrifices de tous ceux qui ont servi la France. Cet axe est à ce jour encore assez peu activé car l'association UBFT est en mesure de conduire les actions mémorielles.

En ce qui concerne le mécénat médical, comme chaque année, la Fondation a lancé son appel à projets pour 2022 auprès de 850 chercheurs dans les différents services hospitaliers et organismes de recherche.

Le thème retenu pour l'année 2022 était :

PATHOLOGIE CRÂNIO-FACIALE

Prise en charge et réparation
des lésions traumatiques.
Prise en charge et réparation des
séquelles fonctionnelles d'origine
traumatique, dégénérative ou tumorale.

Faisant suite à cet appel à projets :

- 75 dossiers ont été reçus et soumis à l'examen du comité scientifique,
- 40 dossiers de recherche ont été sélectionnés par le comité scientifique et ont été approuvés par le Conseil d'administration pour un montant total de 1 636 278 € sous forme de bourses et aides financières aux chercheurs.

La Fondation apporte également des soutiens financiers aux sociétés savantes pour l'organisation de congrès et à des institutions, leur permettant d'acquérir des équipements nécessaires à la recherche et au traitement des traumatismes crânio-faciaux.

À titre d'exemple, la Fondation a décidé d'apporter en 2022 un soutien, notamment à :

Le CERMAD – Centre d'Excellence dans la Recherche sur la Maladie d'Alzheimer et autres maladies Dégénératives :
Cette association animée par le professeur Dubois à la Pitié-Salpêtrière a pour vocation l'implantation d'un bâtiment totalement dédié à la recherche travaillant sur des cohortes de nombreux patients volontaires pour comprendre les causes de l'apparition de la maladie d'Alzheimer et les premiers symptômes.
Dans ce projet pluriannuel de grande envergure, d'un coût supérieur à 13 millions d'euros, notre Fondation apportera un financement de 2 millions d'euros répartis sur les exercices 2022 à 2024, notre fondation financera l'acquisition d'équipements médicaux et technologiques. Elle sera associée à d'autres très grands mécènes ce qui va permettre le renforcement de sa notoriété et le rayonnement des « Gueules Cassées ».

La Fondation FOCH – Hôpital Foch de Suresnes, qui a accueilli un grand nombre de « Gueules Cassées » des guerres d'Indochine et d'Algérie : le financement porte sur l'acquisition de 2 colonnes vidéo-endoscopiques interventionnelles du larynx et un laser pour le service ORL dirigé par le professeur Hans. Le projet s'inscrit dans le développement de la chirurgie minimale invasive du larynx, du pharynx et de l'œsophage, sous anesthésie locale avec sécurité, efficacité, moins de risque de morbidité pour les patients et la réduction du temps d'hospitalisation et des coûts liés.

Par ailleurs, des contacts ont été repris avec le professeur Bernard Devauchelle, pionnier de la greffe de visage, en vue de relancer une opportunité de partenariat avec l'Institut Faire Faces à Amiens, centre de recherche clinique où des patients suivent une thérapie clinique de la face et de la tête. Le bâtiment a été inauguré le 7 mai 2022 en présence du général Luc Beaussant, président de la Fondation des « Gueules Cassées » et du Dr. Marie-Andrée Roze-Pellat, vice-présidente.

Depuis sa création en 2001, la Fondation des « Gueules Cassées » a soutenu 755 projets de recherche pour un montant global de plus de 26 millions d'euros.

La Fondation des « Gueules Cassées » organisera les 13 et 14 octobre 2023, à Paris, un colloque sur les innovations et avancées de la chirurgie maxillo-faciale, « La FACE du FUTUR ».

La FACE du FUTUR

La Fondation abritée du Souvenir de Verdun (FSV)

La Fondation du Souvenir de Verdun est une fondation abritée par la Fondation des « Gueules Cassées », présidée par le général Elrick Irastorza, ancien chef d'état-major de l'armée de Terre.

La Fondation du Souvenir de Verdun a apporté, dans le cadre d'une convention, son soutien financier à l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) dénommé « Mémorial de Verdun – champ de bataille » et au Comité National du Souvenir de Verdun (CNSV) afin de participer au fonctionnement du Mémorial de Verdun pour un montant de 205 000 €.

Règlement général sur la protection des données (RGPD)

L'UBFT, la CYP SAS et la Fondation poursuivent leur diligence pour la sécurisation des fichiers et des systèmes informatiques conformément à la règlementation européenne concernant les organismes qui traitent des données personnelles contenues dans leurs fichiers. Par ailleurs, la montée de la cybercriminalité et des risques informatiques liés à la situation internationale nous conduisent à la plus grande vigilance.

La communication et la notoriété

Un nouveau mode de communication a été mis en place depuis 2020 : une note de liaison mensuelle *L'Essentiel de l'info* est diffusée aux délégués, porte-drapeaux et mise en ligne sur le site internet pour l'ensemble des membres, de manière réactive en fonction de l'actualité concernant le monde combattant et la vie de l'association.
La communication passe également par les réseaux sociaux vers les personnes et partenaires qui nous suivent.

Ils étaient au 28 mars 2023 :

- 3 539 sur Facebook,
- 700 sur Twitter,
- 954 sur Instagram,
- 1 503 sur Linkedin.

Suivez- nous sur :

De multiples actions sont menées afin de poursuivre le développement de la notoriété des « Gueules Cassées » :

- de nombreux contacts sont régulièrement initiés avec les autorités représentant l'ONaCVG, la gendarmerie, la police, les pompiers, les mutuelles du monde combattant,
- des partenariats sont établis avec des associations,
- des Prix sont remis,
- les salons du Siège sont mis à disposition de grandes associations ou fondations : Solidarité Défense, Fondation pour la Mémoire de la Guerre d'Algérie, Ministères, Académies médicales, Club services…

Le renforcement de la notoriété des « Gueules Cassées » passe également par des partenariats avec le monde artistique, sculpteurs, peintres, dessinateurs, infographistes, éditeurs, musiciens, chanteurs, monde des médias avec lesquels des liens ont été tissés mettant l'UBFT dans la lumière.

Plusieurs de nos artistes ont été honorés par l'attribution du titre de peintre des

armées par arrêté de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des anciens combattants et de la Mémoire, rejoignant ainsi Anne Le Cléac'h dans ce groupe prestigieux :

• Alain Fabréal, peintre,

• François Mayu, sculpteur,

• Jean-Baptiste Tabone, photographe,

• Thomas Waroquier, sculpteur devenu peintre des armées.

La musique n'est pas oubliée :

• L'auteur-compositeur-interprète Alain Turban, lui-même pupille de la Nation, inspiré par la Bande-Dessinée du Centenaire a écrit et composé une chanson, qui fera prochainement l'objet d'un clip vidéo.

• **L'Orchestre et Chœur de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris :** « Les Gueules Cassées » doivent leur sourire retrouvé en grande partie grâce au corps médical qui

De gauche à droite, le général Paul Dodane, Patrick Remm, Patricia Mirallès et Olivier Roussel.

Patrick Remm, et Geneviève Darrieusecq.

s'est dévoué pour leur permettre de recouvrer leur humanité. Pour rendre hommage à ces hommes et ces femmes, et pour soutenir la communauté médicale d'aujourd'hui, il a paru évident que l'UBFT devienne mécène de l'Orchestre et Chœur de l'AP-HP composé de musiciens bénévoles, soignants, médecins, infirmières et personnels administratifs des hôpitaux de Paris.

Afin d'acter officiellement les soutiens apportés par l'UBFT aux associations et institutions, leurs représentants sont désormais conviés à la signature d'une convention avant la remise des fonds. Les photos et vidéos prises lors de ces courtes cérémonies permettent de développer la communication.

Ces films sont compilés sur le site internet de l'UBFT et sur une chaine Youtube et Viméo dont les liens sont :

- youtube : https://www.youtube.com/channel/UCI2EJHKhaTqXPi1SfFBBPaQ/videos
- Viméo : https://vimeo.com/ubftgueulescassees

Le développement de la notoriété des « Gueules Cassées » a conduit M^me^ Geneviève Darrieussecq à venir nous saluer au Siège avant de quitter le gouvernement au poste de secrétaire d'État auprès du ministre des Armées chargée des anciens combattants et de la mémoire, puis M^me^ Patricia Mirallès, à nous faire l'honneur d'une visite au Siège, le 8 novembre 2022.

Enfin, je tiens à vous présenter notre nouvel assistant en termes de notoriété, notre mascotte à laquelle a été donné le surnom de « Gkc », Gueule Cassée en phonétique, qui va désormais nous accompagner dans notre communication :

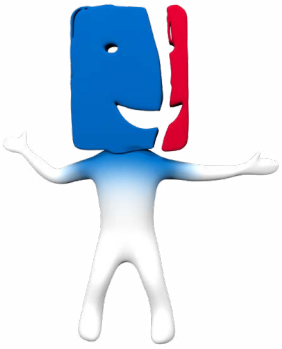

La Française des Jeux (FDJ)

Vous l'aurez constaté une nouvelle fois, votre Association et votre Fondation mènent de nombreuses missions sociales et solidaires, mémorielles et de recherche médicale dans le cadre de l'intérêt général.
Elles le peuvent grâce à l'esprit d'entreprise qu'ont eu les fondateurs des « Gueules Cassées » en initiant la création de la Loterie Nationale dans les années 30 puis en étant en 1976, avec la Fédération Nationale André Maginot (FNAM) et les membres du GIE PRELO, les promoteurs du Loto.

À l'occasion de l'introduction en bourse de La Française des Jeux, l'UBFT est passée de 9,23 % à 9,8 % du capital de l'entreprise.
Au cours de l'été 2022, l'UBFT a renforcé sa position à hauteur de 10,11 %.
Le monde combattant détient 15,2 % du capital FDJ, composé de deux blocs dits « en concert » :

Répartition du capital de la Française des Jeux au 31.12.2022

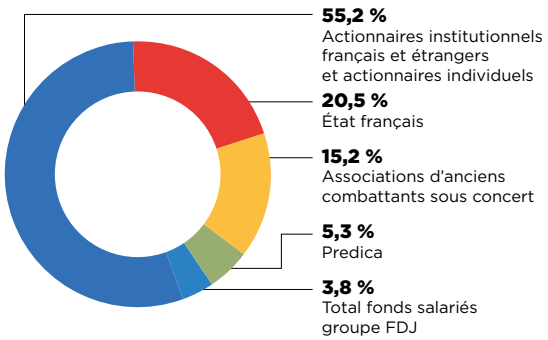

- Fédération Nationale André Maginot, Association des Mutilés de Guerre des Yeux et des Oreilles, Union Fédérale, CARAC et la France Mutualiste,
- Union des Blessés de la Face et de la Tête et Ailes Brisées.

L'UBFT est actionnaire d'une société cotée, ce qui nous impose, dans notre communication, le strict respect de règles de confidentialité visées par l'autorité des marchés financiers (AMF).

La FDJ a enregistré des mises de 20,6 milliards d'euros en progression de 8,7 % par rapport à 2021, 2,5 milliards de chiffre d'affaires, en progression de 9,1 %, due à :

- un réseau de distribution de près de 30 000 points de vente dans plus de 11 000 communes,
- l'augmentation du nombre de joueurs en ligne qui compte désormais près de 5 millions de joueurs,
- la progression des paris sportifs, qui ont bénéficié de la tenue de la Coupe du monde de football,

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU JEUDI 15 JUIN 2023

- la forte croissance du Loto et Euromillions, portée par de nombreux cycles longs sans gagnant générant des cagnottes historiques,
- le succès de nouveaux jeux instantanés.

FDJ développe son activité dans le respect d'un modèle extensif dans lequel de nombreux joueurs jouent de façon modérée. Pour faire vivre ce modèle de jeu responsable, le Groupe mobilise tous les leviers – formation, prévention, détection des joueurs vulnérables, lutte contre le jeu des mineurs – et s'entoure de partenaires issus du monde sanitaire et social.

Le directeur général de l'UBFT, administrateur FDJ, est membre du comité stratégique et du comité RSE-JR (Responsabilité Sociétale d'Entreprise et Jeu Raisonné). Il a notamment participé à 14 réunions du conseil d'administration FDJ et au séminaire stratégique. À ce titre, l'UBFT perçoit des jetons de présence.
Le Conseil d'administration de la FDJ a arrêté un résultat net 2022 de 308 millions d'euros et proposé à l'Assemblée générale du 27 avril 2023, un dividende de 1,37 euro par action soit 85 % du résultat net consolidé, comme le Groupe s'y était engagé lors de son introduction en bourse.

En sa qualité d'administrateur représentant l'UBFT, second actionnaire FDJ, au sein du conseil d'administration de la société, le directeur général est nommé scrutateur de l'Assemblée générale FDJ aux côtés du représentant de l'État.

La contribution de la FDJ est notable pour l'État avec 4,4 milliards apportés au budget de l'État.

Je tiens à saluer les relations de confiance tissées entre Mme Stéphane Pallez, présidente-directrice générale, les membres du comité de direction de La Française des Jeux et le représentant des « Gueules Cassées » au sein du conseil d'administration de l'entreprise.

À noter qu'en 2023, La Française des jeux commémorera le 90e anniversaire de la création de la Loterie Nationale au travers de la Loi de finances de 1933.

Remerciements aux donateurs

L'UBFT n'a pas enregistré au cours de l'exercice 2022, le bénéfice de legs ou de donation. Elle a toutefois reçu un nombre important de petits dons, notamment lors du paiement des cotisations annuelles.
Nous remercions ces donateurs pour leurs gestes généreux de solidarité dédiés aux actions sociales de l'UBFT.

Conclusion

L'Union des Blessés de la Face et de la Tête, poursuit activement ses missions statutaires.

En votre nom, je me permets donc de féliciter les acteurs bénévoles et nos salariés qui, au cours de cet exercice 2022, se sont à nouveau investis sans compter, sans oublier le personnel, très impliqué à nos côtés de l'entreprise à laquelle a été confiée la restauration du domaine des « Gueules Cassées » et de la Résidence Colonel Picot.
Je tiens personnellement à saluer et remercier les cadres qui m'entourent. Je nommerai, en les chargeant de les transmettre à leur équipe, car je ne peux citer toutes et tous :

- Alain Bouhier, directeur adjoint pour les missions très prenantes de la vie associative qu'il mène, avec une grande écoute, auprès des membres et des conjoints, de nos délégués et de nos porte-drapeaux,
- Olivier Denhaene, directeur adjoint chargé des affaires juridiques dont l'apport est précieux, dans une société de plus en plus judiciarisée, et pour la défense des droits de nos camarades,
- Nabila Falek, notre cheffe comptable, également impliquée dans la gestion des ressources humaines et dans le domaine financier aux côtés de nos trésoriers,
- Laurent Urbanski, notre responsable multimédia qui réalise les vidéos mises en ligne sur le site internet et les réseaux sociaux,
- Isabelle Chopin à la direction du Domaine des « Gueules Cassées », désormais secondée par Matthieu Stievenart,
- Nathalie Guillerme, directrice de la Résidence Colonel Picot, ainsi qu'à toutes les équipes soignantes, administratives, comptables et techniques de l'EHPAD,

Anne Doutremépuich et Isabelle Bidault, assistantes des présidents de l'association, de la Fondation et du directeur général, qui nous suivent au quotidien, avec efficacité et enthousiasme.

Sans oublier Claudine Guerini, notre gouvernante du Siège qui assure l'intendance de l'immeuble au quotidien en appliquant la devise « Sourire quand même ».

Je citerai et remercierai également nos conseillers sur cet exercice 2022 :

- nos avocats,
- nos commissaires aux comptes,
- nos architectes et consultants en particulier Pierre Villeminot, Wallid Nassif et Carl Tran, pour les projets architecturaux,
- nos attachés de presse,
- sans oublier M. Gérard Ogereau, membre d'honneur, ancien chef comptable et financier de l'UBFT, qui nous a quittés au mois de mars 2023, l'un des derniers personnages ayant participé à l'aventure de la création du Loto !

Un grand merci également aux bénévoles de l'Association et de la Fondation, administrateurs, délégués, porte-drapeaux et membres des commissions et du Comité scientifique qui font confiance aux équipes du Siège du Domaine des « Gueules Cassées » et de l'EHPAD Résidence Colonel Picot.

Olivier Roussel
Directeur général de l'UBFT
Directeur général de CYP SAS
Secrétaire général de la Fondation des « Gueules Cassées »

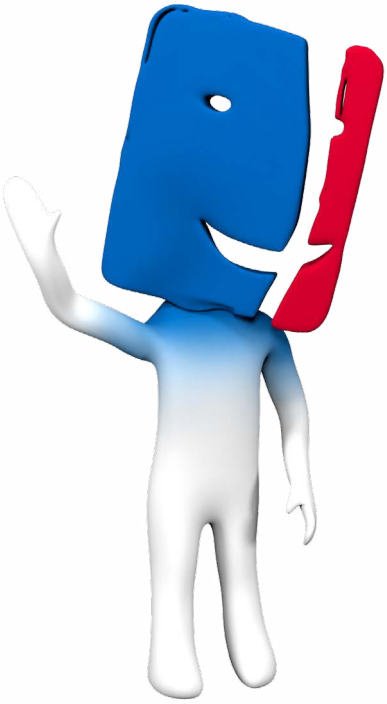

RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2022 ET PERSPECTIVES 2023

Bernard Allorent

Didier Mahout

Nous avons dans cette année atypique un résultat positif de 9 834 458 €.

Alors que les perspectives boursières connaissaient une volatilité modérée en début d'année, l'envahissement de l'Ukraine par les troupes russes a dans un premier temps accentué la volatilité et provoqué la chute généralisée du marché des actions. La fin du premier trimestre a vu un redressement de ce marché. La volatilité est revenue à plusieurs reprises, attisée par la remontée des taux directeurs des banques centrales, et le resserrement de leurs bilans qui ont eu pour résultat de faire remonter les taux d'intérêt, et de faire baisser les valeurs des instruments émis tant par les états que par les entreprises. Les taux négatifs ont disparu. On a aussi vu les monnaies subir le phénomène classique de la fuite vers la sécurité qui a favorisé le dollar. L'inflation s'est installée, à peine diminuée par la baisse des cours du pétrole et du gaz intervenue dans la deuxième partie de l'année.
Pour autant, les récessions annoncées ne sont pas encore intervenues, créant un problème aux banques centrales dont la priorité est d'étouffer l'inflation.

Notre association a donc bien tiré son épingle du jeu. C'est dû en premier lieu au dividende reçu de La Française des Jeux d'un montant de 23,2 millions (dont près de 3 millions ont été rétrocédés aux Ailes Brisées). Anticipant les performances négatives des indices boursiers en fin d'année, nous avons réalisé 5,3 millions de plus-values dans le portefeuille, qui a en outre généré 3,5 millions de distributions. Par ailleurs, en dépit des travaux dans le domaine des « Gueules Cassées » au Coudon, celui-ci a généré un chiffre d'affaires de 1,7 million (1,1 en 2021).

Le compte d'exploitation

(En millions d'euros)

Revenus du du Domaine des « Gueules Cassées », subventions et reprises de provisions	**3,2**
Charges d'exploitation	
Salaires et charges sociales	2,9
Achats et charges externes	3,5
Aides aux membres	3,0
Rétrocession aux Ailes Brisées	3,0
Rétrocessions au Comité d'Entente	0,5
Bleuet de France	0,5
Autres (devoir de mémoire, notoriété…)	1,8
Impôts et taxes	0,2
Amortissements	0,8
Total charges d'exploitation	**– 16,3**
Résultat d'exploitation	**– 13**

Le résultat financier

1. Revenus financiers	
Dividende FDJ	23,2
Distributions du portefeuille	3,5
Plus-values réalisées	5,3
Reprise de provision 2021	2,0
	34,0
2. Charges financières	
Dotation aux provisions	– 7,3
Résultat financier	26,7
– Perte d'exploitation	– 13,0
– Impôt sur les bénéfices	– 3,9
Résultat de l'année	**9,80**

L'actif du bilan

Il enregistre les actifs, tant immobiliers que financiers, de l'association.

Dans la partie « Immobilisations financières », la première ligne « participations » est celle de la CYP dont l'association détient 100 %. Comme convenu à l'issue de l'exercice 2021, la CYP a procédé à une réduction de son capital de 10 977 000 €, montant cumulé des pertes depuis sa création. Sur les livres de l'UBFT, la provision faite pour ce montant a été reprise, et une charge du même montant passée sur les comptes de l'année 2022. Il avait également été convenu que l'UBFT augmenterait le capital de la SAS CYP d'un million, ce qui a été fait. Les comptes ne sont pas consolidés dans ceux de l'association. Le résultat de l'année 2022 est une perte d'environ 1 million, qui ne met pas en cause sa capacité d'autofinancement.

La ligne « autres titres immobilisés » représente notre investissement dans les actions de la FDJ. Nous l'avons augmenté par l'achat de 582 972 actions en 2022, représentant 0,30 % du capital, ce qui a fait passer la participation de l'UBFT de 9,80 % à 10,10 % du capital de la FDJ. L'investissement s'est fait au cours de l'été, avec l'accord de la FDJ et les autorisations administratives requises, à un cours unitaire moyen de 33,1062 €, pour un total de 19,3 millions d'euros. Les actions acquises ont été enregistrées dans le bilan à leur cours d'achat.

Dans le bloc « actif circulant », le montant de 3 851 840 € est la créance que l'association détient sur l'acheteur du domaine de Moussy (y compris une part d'intérêt). Les « valeurs mobilières de placement », auxquelles s'ajoutent les « disponibilités », sont les totaux du portefeuille. À noter que le portefeuille a fourni les 19,3 millions pour l'achat des actions FDJ en 2022, son montant a donc diminué d'autant.

L'évolution du portefeuille

Au début de l'année 2023, nos parts de

% au	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Fonds immobiliers	28	24	32
Produits de taux	16	12	13
Produits structurés	2	2	3
Actions	27	24	34
Infrastructures	11	11	3
Liquidités	16	27	15
	100	100	100

Perial Grand Paris ont été rachetées par la SCPI, diminuant notre exposition à l'immobilier de bureau. En 2022 les fonds d'infrastructures ont diminué car le plus ancien a été entièrement liquidé, avec profit, et ceux qui restent ne sont pas encore pleinement investis. Dans la même catégorie nous avions des fonds diversifiés, qui ont également fourni une partie des plus-values réalisées en 2022.

Le passif du bilan

Le résultat de 2022 vient augmenter le report à nouveau disponible. Le total du bilan est de 246 millions, dont 220 millions de fonds propres. Il y a une provision pour risques et charges » de 5 millions, dont 1,5 million a été pris sur la provision de 3 millions constituée, mais à ce stade non utilisée, pour faire face à la perte temporaire d'activité du Coudon.
La dette est quasi inexistante. Il y a des dettes aux fournisseurs et les dettes fiscales ou sociales qui vont avec le fonctionnement de l'association. Les 15 725 056 € d'autres dettes sont les engagements donnés par l'association qui n'ont pas encore été tirés, pour des investissements du portefeuille ou pour des projets.

L'association a pour habitude de réserver sur son report à nouveau les sommes nécessaires au financement de ses engagements. Les projets évoluant, les disponibilités sont alloués aux projets encore en cours ou à venir. Pour les comptes de l'année 2022, le Conseil d'Administration a approuvé les mouvements suivants :

- Une reprise de 2 400 000 sur la réserve de 9 400 000 pour la restructuration du domaine du Coudon
- Une reprise intégrale de la réserve spéciale

Ajoutées au résultat de l'année, le montant de 16 234 458 euros est disponible pour des réserves qui sont réparties comme suit :

- 2 millions pour une réserve de fonctionnement
- 5 millions pour le projet Maison Athos au domaine des « Gueules Cassées », s'ajoutant aux 4 millions réservés au départ.
- 5 millions qui sont prévus pour la Fondation des « Gueules Cassées », et
- 4 234 458 euros en report à nouveau.

Perspectives 2023

• Nous l'avons vu, l'année 2022 a été marquée par la fin de l'épisode du Covid vite supplanté dans ses conséquences par le déclenchement de l'action russe en Ukraine. Celle-ci a notamment entrainé au plan économique un retour de l'inflation à des niveaux plus connus depuis de très nombreuse années. Elle trouve son origine d'abord dans l'envolée du prix des matières premières, rapidement renforcée par un début de spirale prix/salaires. Si on ajoute à cela la poursuite de la révolution du numérique qui bouleverse le monde industriel, il est peu de dire que l'année 2023 s'engage dans un environnement complexe avec un faible niveau de visibilité.

• La BCE dans la foulée de la FED a en effet déclaré la lutte contre l'inflation

comme la priorité absolue, quoi qu'il en coûte en termes de croissance économique. Une brutale hausse des taux d'intérêt a été amorcée qui se poursuit aujourd'hui encore, avec les conséquences que l'on connait sur la santé d'un système financier dont la liquidité s'est amoindrie et le coût de la dette renforcé comme c'est aussi le cas pour les entreprises, qui, avec l'aide des États il est vrai, avaient pourtant bouclé le dernier exercice avec des résultats souvent historiques.

• Dans un tel contexte, la question est moins de savoir s'il y aura une récession ou pas, mais plutôt de savoir quelles en seraient l'ampleur et la période de démarrage.

• Un certain consensus des économistes semble aujourd'hui se dégager pour une récession de sévérité modérée, à survenir dès la fin de l'année aux USA et début 2024 en Europe. Toutefois, ces prévisions modérées reposent en partie sur une bonne santé maintenue des entreprises, le retour de la Chine dans le marché post-Covid, et il faut bien l'avouer par l'amorce en Europe d'une politique de réarmement qui va soutenir l'activité industrielle, tous effets encore soumis à possible variation.

• En ce qui nous concerne, nous écoutons les gestionnaires d'actifs qui dans leur grande majorité affirment que l'heure n'est pas au renforcement du niveau de risque des portefeuilles, ce qui laisse entrevoir un niveau de performance en sensible retrait pour l'exercice. Néanmoins, la hausse des taux enregistrée permet d'obtenir des niveaux de rendement sur les produits monétaires et les obligations dont nous devrions chercher à profiter en nous concentrant sur du papier à échéance courte (2 à 3 au maximum) que nous tiendrons jusqu'à échéance, afin d'une part d'éviter les moins-values sur le capital et de profiter d'une poursuite (plus modérée) de la hausse des taux sur le reste de l'année. Nous devrons continuer de rechercher de manière sélective des opportunités dans le secteur des actions, en nous concentrant plutôt sur les 'blue chips'.

• Le dividende attendu de la FDJ qui opère dans une activité peu sensible à la variation de la demande restera donc comme en 2022 la source essentielle de nos revenus avec une gestion de nos avoirs visant à la préservation de la valeur dans toute la mesure du possible et un rendement stable, voire en modeste amélioration, dans le meilleur des cas.

Ceci se traduit dans le budget qui reflète ces tendances que vous retrouverez dans le tableaux des grands équilibres en page 52 de cette brochure.

Bernard Allorent / Didier Mahout
Trésoriers

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Monsieur le Président,
Messieurs les membres du Conseil d'administration,
Mesdames et messieurs les membres,
de l'association Union des Blessés de la Face et de la Tête,
Siège social : 20, rue d'Aguesseau
75008 PARIS

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'union des Blessés de la Face et de la Tête relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, pour la période courue du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés à l'Assemblée

générale sur la situation financière et les comptes annuels.
Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 13 avril 2023.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 14 avril 2023
Le commissaire aux comptes
FRANCE AUDIT
Représentée par Monsieur Didier Piro

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Monsieur le Président,
Messieurs les membres du Conseil d'administration,
Mesdames et messieurs les membres,
de l'association Union des Blessés de la Face et de la Tête,
Siège social : 20, rue d'Aguesseau
75008 PARIS

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.
Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis de cette convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

I. Avec le fonds de dotation du Bleuet de France

L'UBFT a participé en qualité de membre fondateur à la création du Fonds de dotation du Bleuet de France. À ce titre, une dotation initiale de 200 000 € et une dotation complémentaire de 300 000 € ont été comptabilisées en charges en 2022.
Le Conseil d'administration a également approuvé la mise à disposition gratuite de locaux au sein du siège de l'UBFT.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

A. Conventions approuvées au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices

antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

I. Avec la Fondation des « Gueules Cassées »

• Refacturation de frais de personnel, administratif et comptable :

Cette refacturation correspond au coût des heures effectuées par les salariés de l'UBFT pour le compte de la Fondation. Elle s'est élevée à 95 333,95 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

• Refacturation des prestations de services, de ménage et de gardiennage :

Cette refacturation correspond au coût des heures effectuées par les salariés de l'UBFT pour le compte de la Fondation. Elle s'est élevée à 5 909,01 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

• Refacturation des charges annuelles liées à l'occupation des locaux :

Elle s'est élevée à 14 529,67 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

• Refacturation des frais d'affranchissements :

Elle s'est élevée à 576,64 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

II. Avec l'association des Ailes Brisées

L'association Les Ailes Brisées a conclu avec l'Union des Blessés de la Face et de la Tête, un contrat et des avenants aux termes desquels il leur est apparu opportun de se rapprocher dans le domaine de l'émission de billets de la Loterie Nationale entiers et divisibles.

Le dernier avenant à ce contrat a pris effet au 1er janvier 2000 et aménage le protocole d'accord de 1972, en annulant et remplaçant les avenants antérieurs.

Au titre de l'exercice 2022, la dotation allouée à l'association « Les Ailes Brisées » s'est élevée à 2 972 683,05 €.

III. Avec La Française des Jeux

L'Union des Blessés de la Face et de la Tête détient une participation de 10,11 % ainsi qu'un poste d'administrateur au sein de la Française des Jeux. À ce titre, votre association a désigné un représentant permanent au sein du conseil d'administration.

IV. Avec la société CYP

Un compteur a été installé pour suivre la consommation d'électricité propre à la CYP. L'électricité imputable à la CYP lui est refacturé. Cette refacturation s'est élevée à 63 321,82 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

V. Avec M. Jean-Daniel Marquis – Administrateur de l'UBFT

L'association a confié des travaux de peinture à l'entreprise individuelle « Jean-Daniel Marquis » réalisés sur le bâtiment « l'Olivier » situé sur le site du Coudon. À ce titre, un montant de 166 229,22 € HT a été facturé sur l'exercice 2022.

VI. Étant donné l'existence de liens particuliers entre ces personnes morales et votre association, nous nous devons de vous rendre compte qu'il nous avait été donné

avis d'administrateurs communs avec les trente-trois entités suivantes :

1. Avec la Fondation des Gueules Cassées.
2. Avec l'Association Les Ailes Brisées.
3. Avec l'association Lino Ventura.
4. Avec l'association du Clos du Pas de Saint-Maurice.
5. Avec la Fondation Souvenir de Verdun.
6. Avec la FNAM (Fédération Nationale André Maginot).
7. Avec le Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre.
8. Avec l'amicale du 1er RTP, GR 108 de la FNAM.
9. Avec l'Association Nationale des Plus Grands Invalides de Guerre.
10. Avec l'ANOCR (Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite).
11. Avec la Ligue Régionale de tir du Lyonnais.
12. Avec La Francaise des Jeux.
13. Avec la CYP SAS.
14. Avec l'ANOPEX (Association Nationale des Combattants des Opérations Extérieures).
15. Avec le Comité National du Souvenir de Verdun.
16. Avec « La Flamme de la Nation » (Association La Flamme sous l'Arc de Triomphe).
17. Avec la Fondation des Aveugles de Guerre
18. Avec l'UFAC-CVG (Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre).
19. Avec l'Association Valentin Haüy.
20. Avec l'Union Nationale des Associations de l'Aviation Légère de l'Armée de Terre.
21. Avec l'Association Nationale des plus Grands Invalides de Guerre.
22. Avec l'Association Handicap Nord-Sud.
23. Avec le Fonds de dotation Bleuet de France.
24. Avec INI (Institution Nationale des Invalides).
25. Avec le Comité d'Entente PGIG.
26. Avec promotion Marceau / EMIA Coëtquidan.
27. Avec l'Union Fédérale.
28. Avec l'Association Hermione.
29. Avec la Fondation France Mutualiste.
30. Avec l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG).
31. Avec la BNP Paribas Alger.
32. Avec la BMCI Casablanca.
33. Avec l'entreprise individuelle Jean-Daniel Marquis.

Fait à Paris, le 14 avril 2023
Le commissaire aux comptes
FRANCE AUDIT
Représentée par Monsieur Didier Piro

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'UBFT DU JEUDI 15 JUIN 2023

Gueules Cassées
Sourire Quand Même

RÉSULTATS FINANCIERS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022 ..... page48-49

COMPTE DE RÉSULTAT
DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022 ..... page50-51

BUDGET 2023
GRANDS ÉQUILIBRES ..... page 52

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022 (1/2)

ACTIF

	2022			2021
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
• Frais d'établissement				
• Frais de recherche et de développement				
• Donations temporaires d'usufruit				
• Concessions, brevet, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	37 386		37 386	37 386
• Autres immobilisations incorporelles	115 453	115 453	0	0
• Immobilisations incorporelles en cours				
• Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
• Terrains	1 053 233	559 065	494 169	557 399
• Constructions	20 602 915	14 507 732	6 095 183	6 584 244
• Installations techniques, matériel et outillages industriels	931 759	737 832	193 927	189 143
• Autres immobilisations corporelles	1 129 723	813 250	316 474	303 412
• Immobilisations corporelles en cours	3 376 440		3 376 440	687 735
• Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières (2)				
• Participations	17 708 360		17 708 360	16 727 894
• Créances rattachées à des participations	930 000		930 000	930 000
• Autres titres immobilisés	48 240 929		48 240 929	28 940 956
• Prêts	144 345	32 794	111 551	96 185
• Autres immobilisations financières	83 959		83 959	74 403
TOTAL I	**94 354 504**	**16 766 126**	**77 588 379**	**55 128 757**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	48 110		48 110	30 594
Créances (3)				
• Créances usagers et comptes rattachés	42 835		42 835	33 704
• Créances reçues par legs ou donations				
• Autres créances	3 851 840		3 851 840	3 687 260
Valeurs mobilières de placement	155 510 297	7 339 602	148 170 695	155 815 135
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	16 445 281		16 445 281	29 417 796
Charges constatées d'avance	128 071		128 071	84 430
TOTAL II	**176 026 433**	**7 339 602**	**168 686 831**	**189 068 919**
Primes de remboursemment des emprunts (III)				
Écart de conversion actif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	**270 380 938**	**24 105 728**	**246 275 210**	**244 197 676**

(1) Droit au bail.
(2) Dont à moins d'un an.
(3) Dont à plus d'un an.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022 (2/2)

PASSIF

	2022	2021
FONDS PROPRES DE L'ASSOCIATION		
Fonds propres sans droit de reprise		
• Fonds propres statutaires	119 632 459	119 632 459
• Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
• Réserve statutaire ou contractuelles	36 379 825	36 379 825
• Réserve restructuration et modernisation du Coudon	9 400 000	9 400 000
• Réserve construction maison Athos Coudon	4 000 000	
• Réserve spéciale	4 000 000	4 000 000
Report à nouveau	37 020 818	33 784 806
Excédent ou déficit de l'exercice	9 834 458	7 236 012
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	**220 267 560**	**210 433 102**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II	**0**	**0**
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	5 001 505	6 500 000
TOTAL III	**5 001 505**	**6 500 000**
Dettes		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (1)		
Emprunts et dettes financières divers (2)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	267 359	225 925
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	4 884 060	3 786 857
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	129 669	213 415
Autres dettes	15 725 056	23 038 378
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	**21 006 145**	**27 264 574**
Écarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	**246 275 210**	**244 197 676**

(1) Emprunts et dettes à plus d'un an, emprunts et dettes à moins d'un an.
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.

COMPTE DE RÉSULTAT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022 (1/2)

	2022	2021
Produits d'exploitation		
• Cotisations	5 230	4 545
• Ventes de biens	3 157	2 547
• Ventes de prestations de services	1 674 066	1 124 141
Produits de tiers financeurs		
• Concours publics et subventions d'exploitation	2 400	
• Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
• Ressources liées à la générosité du public		
Dons divers	17 666	10 721
Legs, donation et assurance vie	0	43
• Contributions financieres		
• Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 530 727	1 940 567
• Utilisation des fonds dédiés	0	88 151
• Autres produits	34 362	0
TOTAL I	**3 267 608**	**3 170 715**
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières)		
• Achats de marchandises	3 965	1 864
Variation de stock	– 17 516	2 968
• Autres achats et charges externes (dont cotisations)	3 486 672	3 698 167
• Aides financières	8 863 919	12 723 649
• Impôts, taxes et versements assimilés	245 420	376 347
• Salaires et traitements	1 915 797	2 118 323
• Charges sociales	950 617	959 080
• Dotations aux amortissements et aux dépréciations	795 996	810 832
• Dotations aux provisions		
• Autres charges (dont cotisations)	583	303
• Reports en fonds dédies		
TOTAL II	**16 245 453**	**20 691 534**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	**– 12 977 845**	**– 17 520 820**
Produits financiers		
• De participations		
• D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	26 473 772	19 147 844
• Autres intérêts et produits assimilés	211 290	213 362
• Reprises sur provisions et transferts de charges	13 021 046	2 649 381
• Différences positives de change		
• Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	5 331 591	7 733 700
TOTAL III	**45 037 699**	**29 744 287**
Charges financières		
• Dotations aux amortissements et aux provisions	7 339 602	5 555 112
• Intérêts et charges assimilées	10 976 740	
• Différences négatives de change		
• Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 037	369 706
TOTAL IV	**18 317 379**	**5 924 818**
2 - RÉSULTAT FINANCIER (III–IV)	**26 720 320**	**23 819 469**

COMPTE DE RÉSULTAT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022 (2/2)

	2022	2021
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	**13 742 475**	**6 298 649**
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	68 788	4 542 842
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL V	**68 788**	**4 542 842**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	10 653	728
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions	19 902	754 409
TOTAL VI	**30 554**	**755 137**
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**38 234**	**3 787 705**
Impôt sur les bénéfices (VII)	3 946 251	2 850 343
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**48 374 096**	**37 457 844**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	**38 539 637**	**30 221 832**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**9 834 458**	**7 236 012**
Contributions volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	**0**	**0**
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestation en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	**0**	**0**

BUDGET 2023
GRANDS ÉQUILIBRES

CHARGES		
Fonctionnement hors amortissements		**6 817 637 €**
Fonctionnement associatif	3 588 165 €	
Domaine de La Valette-du-Var	3 229 472 €	
Dotation aux amortissements		**800 000 €**
Aides sociales individuelles		**3 100 000 €**
Aides aux organismes et institutions		**1 694 000 €**
Comité d'Entente GIG	480 000 €	
Médico-Social	500 000 €	
Entraide des Compagnons	14 000 €	
Travail de Mémoire	300 000 €	
Autres organismes	400 000 €	
Ailes Brisées - convention 1972		**3 284 335 €**

PRODUITS		
Produit net		**24 145 613 €**
Française des jeux dividende à percevoir	26 455 196 €	
Revenus du portefeuille	1 341 667 €	
Total des revenus avant impôts	**27 796 863 €**	
Impôt à payer		3 651 250 €
Legs		-

TOTAL DES CHARGES	15 695 972 €
TOTAL DES PRODUITS	24 145 613 €
RÉSULTAT	8 449 641 €

CYP Résultat avant amortissement	**– 1 022 804 €**
Dotation aux amortissements	– 1 104 000 €
RÉSULTAT	81 196 €

Investissements courants 2023	**3 400 000 €**
Siège : mobilier + informatique + travaux	400 000 €
Domaine La Valette : travaux rénovation	3 000 000 €
Cyp	0 €

Gueules Cassées
Sourire Quand Même

ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS ET VOTE DES RÉSOLUTIONS

Note explicative pour les votes

Liste des candidats

Curriculum vitae des candidats

Textes des résolutions

Vous trouverez, en pièces jointes à cette brochure :

- 1 bulletin de vote
- 1 enveloppe pour le bulletin de vote
- 1 enveloppe T
- 1 pouvoir
- 1 enveloppe pour le pouvoir

Ci-après les *curriculums vitae* des candidats qui sont la retranscription intégrale des textes fournis par eux-mêmes.

NOTE EXPLICATIVE POUR LES VOTES :

- RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- VOTE DES RÉSOLUTIONS

Conformément à l'article V des Statuts, 6 postes sont à pourvoir, lors de l'Assemblée générale du 15 juin 2023.
Sont candidats :

- 3 administrateurs sortants et rééligibles, dont le mandat vient à échéance de 3 ans.
- 1 administrateur coopté.
- 3 autres membres.

Conformément à l'article VIII des Statuts, le vote est possible par correspondance.

1 – Vote par correspondance (à privilégier pour des raisons de représentativité et de commodité)

Vous trouverez joints, à la convocation :

- **LE BULLETIN DE VOTE** pour le renouvellement des administrateurs et l'approbation des résolutions :
  - Pour le renouvellement du Conseil d'administration : vous devez cocher le nom des candidats de votre choix sans dépasser le nombre de SIX,
  - Pour l'approbation des résolutions : vous devez, pour chaque résolution, cocher l'une des 3 cases.

Le bulletin de vote ne doit comporter aucune mention ou signe quelconque,

- UNE ENVELOPPE, tamponnée « BULLETIN DE VOTE **exclusivement - Conseil d'administration et résolutions »**, dans laquelle vous devez insérer le bulletin de vote,
- UNE ENVELOPPE « T » dans laquelle vous devez inclure l'enveloppe comportant le bulletin de vote.

Vous devez indiquer au verso de l'enveloppe « T » vos nom, prénom et numéro de membre, **EN LETTRES MAJUSCULES** pour faciliter le pointage de la liste électorale. Merci par avance.

Vous devez poster l'enveloppe **« T »** au plus tard le **vendredi 9 juin 2023**.

Les opérations de dépouillement auront lieu au siège de l'UBFT, 20 rue d'Aguesseau à Paris les lundi 12 et mardi 13 juin 2023.

Les enveloppes **« T »** seront conservées par La Poste et collectées par le président de la commission de scrutin le **lundi 12 juin 2023 à 8h30**.

Le Conseil d'administration a désigné Guy Delplace, administrateur, pour présider la commission de scrutin.

2 – Vote le jour de l'Assemblée générale

Les membres souhaitant voter en direct le jour de l'Assemblée générale, le 15 juin 2023 au Novotel Paris Centre Tour Eiffel, 61, quai de Grenelle, 75015 Paris, pourront le faire en donnant leur identité, ce qui permettra de pointer la liste électorale.

Le bureau de vote sera ouvert de 9h15 jusqu'à l'ouverture officielle de l'Assemblée générale ordinaire, fixée à 10h00.

Je me permets d'insister auprès de chaque membre sur l'importance de participer à ces votes.

Afin que votre bulletin de vote concernant le renouvellement des administrateurs et les résolutions présentées à l'Assemblée générale puisse être pris en compte, vous devez être à jour de vos cotisations (Article III des Statuts). Son montant est de 5 € par an par chèque à l'ordre de l'UBFT. Si vous n'êtes pas à jour de votre cotisation, merci d'adresser votre chèque avant l'envoi de votre bulletin de vote.

Les statuts prévoient l**e vote par correspondance,** ce qui renforce la représentativité des membres qui ne peuvent se déplacer à Paris pour l'Assemblée générale, et facilite le déroulement de l'assemblée, **je vous invite donc expressément à privilégier cette procédure écrite,** et vous en remercie.

Patrick Remm, Président

LISTE DES CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR

AMESTOY Pierre-François	**Actif 45 518**
BOUHIER Alain	**Actif 44 132**
CUINET Alain	**Actif 80 761**
FARTEK Guy	**Actif 45 254**
LOUVRIER Jean-François	**Actif 80 589**
MORIN Georges	**Actif 44 967**
REMM Patrick	**Actif 70 220**

3 administrateurs sortant et rééligibles :
- Pierre-François AMESTOY
- Georges MORIN
- Patrick REMM

1 administrateur coopté par le Conseil d'administration qui doit être ratifié par l'Assemblée générale 2023 conformément à l'article 5 des statuts :

- Alain CUINET coopté à l'unanimité lors du Conseil d'administration le 9 février 2023 en remplacement de Monsieur Michel EYCHENNE. Le mandat de l'administrateur ainsi ratifié prendra fin en juin 2023, date d'échéance du mandat de son prédécesseur.

3 autres membres
- Alain BOUHIER
- Guy FARTEK
- Jean-François LOUVRIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU JEUDI 15 JUIN 2023

AMESTOY Pierre-François

Membre de l'UBFT
45 518 (Actif)

Date de naissance
22 novembre 1959

Situation de famille
Marié, 3 enfants

Adresse
2, lotissement Les Pins
82230 LEOJAC

FORMATION CONTINUE
- Docteur en droit public (2017), Master Défense et Sécurité (2010), Droit privé et sciences criminelles (Maîtrise 2009, Licence 2007, VAE du DEUG mention Droit 2004).

FORMATION INITIALE
- BEP mécanicien auto (1978), BEPC (1976).

ACTIVITÉS CIVILES PRINCIPALES
- 1997-2010 Commissaire du Gouvernement près la CRP de Douai et les 4 TP du Nord Pas de Calais au service du contentieux des pensions de la DIAC de Lille.
- 2010-2016 Conseiller juridique BA 116 Luxeuil les Bains puis Base de Défense Épinal-Luxeuil.
- 2016-2020 Directeur de service départemental de l'ONACVG du Tarn-et-Garonne.

ACTIVITÉS MILITAIRES PRINCIPALES
- 1976-1996 Militaire de carrière Mécanicien ALAT retraite le 1er décembre 1997 Adjudant-chef.
- 2008-2011 Chef d'Escadron réserve citoyenne au service Intelligence économique Gendarmerie état-major Villeneuve-d'Ascq.
- 2014-2017 Commandant réserve citoyenne expert juriste défense au 1er Régiment de Tirailleur à Épinal.

AUTRES ACTIVITÉS (ÉLECTIVES OU/ET BÉNÉVOLAT)
- Depuis 1996 Conseiller technique en droit des PMI : 1997-2010 vice-président du conseil départemental des ACVG du Nord, 2014-2016 membre du groupe de travail « GT-Refonte » partie législative du nouveau CPMIVG.
- Délégué du Défenseur des Droits du Tarn-et-Garonne : 2020-2022.
- Président de la commission des droits généraux de l'Union Fédérale depuis 2020, membre de la commission juridique de l'UBFT depuis 2020.

DÉCORATIONS
- Croix du Combattant (OPEX).
- Médaille d'Outre-Mer (Tchad).
- Médaille de la Défense Nationale (Or).
- Médaille des services militaires volontaires (Bronze).
- Médaille de Reconnaissance de la Nation.
- Médaille d'Honneur du ministère de la Défense (Terre Argent, Aéronautique Bronze).
- Croix du Mérite de Bronze (Pologne).
- Médaille de bronze du sport (Allemagne).

BLESSURE (S) & PENSION MILITAIRE D'INVALIDITÉ
- Blessé en service commandé le 31 décembre 1991 et pensionné à 80 % à titre définitif (Hors Guerre).

VOTRE PROFESSION DE FOI
Cette candidature au poste d'administrateur me semble correspondre à l'engagement qui est le mien au profit des anciens combattants et des blessés en particulier.
Pour illustrer, le titre de ma thèse peut vous éclairer sur ma spécialité : *« Le droit à réparation tel que prévu par le CPMIVG (2017) »*. Appuyée par le livre « Justice et Réparation – Histoire du droit à réparation pour les invalides et victimes de guerre (2022) ».
Cet engagement m'a porté à étudier et défendre depuis de nombreuses années, les intérêts de ceux qui *« sont les créanciers de la nation »* selon René Cassin et qui *« ont des droits sur nous »* selon Georges Clémenceau.
Enfin je me définirais comme une sorte de « gardien du temple » fidèle à l'imprescriptibilité du droit à réparation si cher aux associations d'anciens combattants et à ceux qui ont été atteint dans leur chair au service de la France.
Si cette candidature m'honore, j'ai bien conscience qu'elle m'oblige !

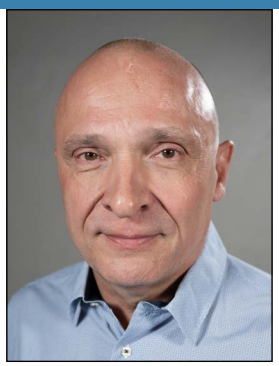

BOUHIER Alain

Membre de l'UBFT
44132 (Actif)

Date de naissance
15 janvier 1961

Situation de famille
Marié, 2 enfants, 2 petits-enfants

Adresse
18, rue Acchiardi de Saint-Léger
06300 NICE

FORMATION :
- BEP
- Examen de Chef de service de Police municipale

ACTIVITÉS CIVILES PRINCIPALES :
- Policier municipal pendant plus de 26 ans.
- Instructeur Tir.
- Chef de Brigade de nuit.
- Adjoint au directeur de police.
- Grade Chef de Service.

Union des Blessés de la Face et de la Tête
- Directeur adjoint chargé de la vie associative.
- Rédacteur en chef du magazine des « Gueules Cassées ».

ACTIVITÉS MILITAIRES PRINCIPALES :
- Service Militaire au 5e régiment de commandement et de soutien à Landau in der Pfalz en Allemagne (FFA).
- Réserviste au 22e BCA à Nice pendant plusieurs années avec le grade d'adjudant.
- 5 témoignages de Satisfaction dont 2 du ministre avec félicitations.
- Brevets d'Aptitude de Spécialisation NBC 1er degré et 2e degré.

AUTRES ACTIVITÉS (ÉLECTIVES OU/ET BÉNÉVOLAT)
- Délégué de la délégation PACA de l'Union des S/officiers et Anciens S/officiers de l'Armée française de 1994 à 2006.
- Délégué de la délégation PACA-Alpes-Côte d'Azur de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête de 2001 à ce jour.

DÉCORATIONS
- Médaille de bronze des Services Militaires Volontaires.
- Médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.
- Médaille d'honneur Argent des collectivités locales.

BLESSURE (S) & PENSION MILITAIRE D'INVALIDITÉ
- Blessure en service au visage lors d'une intervention de police.

PROFESSION DE FOI
J'ai adhéré à l'UBFT en 1998 sur le conseil de mon beau-père ancien s/officier et officier de carrière, « Gueule Cassée », blessé en Algérie.
Mon adhésion m'a permis de découvrir le monde des blessés militaires et m'a poussé, en 2001, à m'investir comme délégué au sein de l'UBFT afin d'apporter un soutien à nos camarades.
Depuis 2013, j'occupe les fonctions de Directeur adjoint chargé de la vie associative ainsi que celle de Rédacteur en chef du magazine des « Gueules Cassées », ce qui m'a permis de bien appréhender les difficultés rencontrées par les blessés dans le long et souvent difficile parcours de reconnaissance des blessures endurées.
Tout au long de ces 22 années de délégué et 10 années de Directeur adjoint, j'ai œuvré sans compter pour les membres de l'Association et, à 62 ans, me rapprochant de mon départ en retraite, je souhaite poursuivre mon engagement et mettre l'expérience ainsi acquise dans ces deux fonctions au service de l'ensemble de nos camarades blessés.
Je n'ai jamais oublié tout au long de mon engagement que la mission première de l'UBFT est, et doit rester, le soutien à ses membres.

CUINET Alain

Membre de l'UBFT
80761 (Actif)

Date de naissance
3 juin 1946

Situation de famille
Marié, deux enfants adultes et trois petits-enfants

Adresse
12, rue d'Aval « La Cuisance »
39380 VAUDREY

FORMATION :
- CEP.CAP Mécanique Générale.
- Deux années de Droit. Droit commercial, droit d'entreprise droit de succession.
- BAS 1 et BAS 2 Spécialiste NRBC (Nucléaire, Radiologique, Bactériologique et Chimique)
- Ingénieur Achats par valorisation des connaissances.
- Auditeur Qualité.

ACTIVITÉS CIVILES PRINCIPALES
- 5 ans technicien régleur de machines-outils.
- 20 ans Agent général d'assurances.
- 17 ans acheteur, négociateur puis responsable achats dans une multinationale électronique.

ACTIVITÉS MILITAIRES PRINCIPALES
- 16 mois 1/2 de service National dont la moitié comme sous-officier.
- 35 ans de sous-officier puis officier de réserve active sous contrat ESR avec agrément Confidentiel Défense.
- Spécialiste NRBC de l'État-major de Besançon.
- Conseiller réserve des généraux : Bourgogne, Brosseau, Jacquot et de Dinechin.
- Membre de la Commission Nationale Consultative des Cadres de Réserve.
- Capitaine Honoraire
- Officier de l'Ordre National du Mérite.
- MSMV.Or.

AUTRES ACTIVITÉS (ÉLECTIVES OU/ET BÉNÉVOLAT)
- Maire adjoint de la commune de Vaudrey pendant 6 ans. 400 habitants.
- Titulaire de la Communauté de Communes du Val d'Amour (6 ans).
- Représentant de la Communauté de Communes du Val d'Amour au Pays Dolois (6 ans).
- Nommé par le Préfet du Jura, Chef du Centre de vaccination contre la grippe H1N1 de Mouchard en 2009 et 2010.
- Intervenant formateur à la Faculté de Besançon en licence Achats.

PROFESSION DE FOI
Bénévole dans l'associatif depuis 40 ans. Président National de l'Association des Mutilés de Guerre des Yeux et des Oreilles. AMGYO. Depuis huit ans après quatre ans de trésorier général. Créateur du Fonds de Dotation « Lutte contre la Cécité et la Surdité » qui alloue chaque année une bourse de recherche à un Médecin. Administrateur dans plusieurs Associations.
Je souhaite mettre mes compétences associatives au service de cette belle Association qu'est l'Union des Blessés de la Face et de la Tête (L'UBFT).

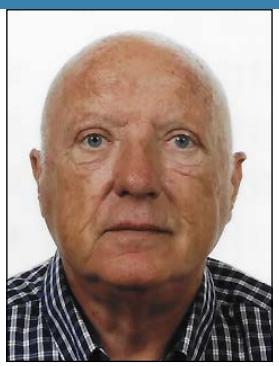

FARTEK Guy

Membre de l'UBFT
45 254 (Actif)

Date de naissance
23 janvier 1945

Situation de famille
Marié, 1 enfant

Adresse
11, rue du Macabeu
66300 THUIR
Tél : 06 10 81 49 45
guyfartek@wanadoo.fr

FORMATION
- BMP2 comptable.
- BP Français Allemand.
- École troupes Aéroportées Pau.

ACTIVITÉS CIVILES PRINCIPALES
Capitaine en retraite, 33 ans de service.

ACTIVITÉS MILITAIRES PRINCIPALES
- 2 séjours au FFA.
- Brigadier à Major concours.
- Officier d'administration.
- Chancelier en OPEX.
- Commandant d'unité.
- Chef des services administratif.
- Officier de réserve 35e RAP.
- Commandant réserve citoyenne.

AUTRES ACTIVITÉS (ÉLECTIVES OU/ET BÉNÉVOLAT)
- Président UNP de Tarbes.
- Administrateur National UNP.
- Délégué Régional UNP.
- Membre commission social ONAC.
- Président UNC Thuir.

DÉCORATIONS
- Officier de l'Ordre Nationale du Mérite.
- Croix du combattant.
- Médaille de la Défense argent.
- Médaille des services militaires volontaires.
- Médaille ONU FINUL.

BLESSURE (S) & PENSION MILITAIRE D'INVALIDITÉ
- Blessé en service commandé.
- Taux d'invalidité 85 %.

PROFESSION DE FOI
Je souhaite pleinement participer aux décisions de notre association et d'entraide à nos anciens et aux jeunes OPEX.

LOUVRIER Jean-François

Membre de l'UBFT
80 589 (Actif)

Date de naissance
22 août 1949

Situation de famille
Marié, 3 enfants

Adresse
3, impasse des Palombes
64230 LESCAR
06 08 27 79 28
jflouvrier@gueules-cassees-asso.fr

FORMATION
- Études secondaire Tunis (Tunisie).
- École Militaire Inter Armes : 1972.
- Diplôme d'Enseignement Militaire Supérieur - Compiègne : 1986.
- Deug de droit : 1992.
- Institut de Promotion Commercial CCI Lescar : 1996.

ACTIVITÉS CIVILES PRINCIPALES
Conseiller en investissement.

ACTIVITÉS MILITAIRES PRINCIPALES
- 1968 : engagement École des Transmissions Agen.
- 1972 : EMIA Coëtquidan
- Carrière dans l'armée de terre, régiment d'artillerie, instructeur EMIA, officier d'état-major 1er Corps d'Armée, 11e Division Parachutiste, École des Troupes Aéroportées.

AUTRES ACTIVITÉS (ÉLECTIVES OU/ET BÉNÉVOLAT)
- Vice-Président « Commission solidarité » à l'ONAC.
- Délégué régional UBFT.
- Président Départemental 40/64 de l'Épaulette.
- Secrétaire général OGEC Notre-Dame Lescar.
- Membre CA Amicale de l'Ecole des Troupes Aéroportées.

DÉCORATIONS
- Médaille de la défense Nationale.
- Médaille des services militaires volontaires.
- Officier de l'Ordre National du Mérite.

BLESSURE(S) & PENSION MILITAIRE D'INVALIDITÉ
- Blessé hors conflit en service commandé.
- Taux d'invalidité 80 %.

PROFESSION DE FOI
Je veux être administrateur :
- parce que, depuis de nombreuses années, je suis délégué régional de notre association et, de ce fait, je connais parfaitement vos attentes ;
- parce que, depuis mon engagement au sein de l'UBFT, j'ai consacré toute mon énergie et ma volonté à être à l'écoute des adhérents et de leur famille ;
- parce que je souhaite m'investir pleinement et efficacement au sein du Conseil d'administration à la poursuite des tâches de l'association en faisant évoluer certains domaines tels que la reconnaissance de l'imputabilité de toutes les blessures et l'aide à la poursuite d'une carrière digne, au profit de nos blessés psychiques ;
- pour défendre les intérêts de chacun, dans la continuité de l'action reconnue de nos Fondateurs, en contribuant à l'émergence d'un souffle novateur susceptible d'exalter l'esprit de solidarité et d'entraide qui est depuis toujours la signature de l'UBFT.

Être administrateur est plus qu'un honneur, c'est un devoir et une responsabilité permanente.
À mon tour, je prévois de tout mettre en œuvre pour me montrer à la hauteur de la confiance que vous m'accorderez, en vous représentant le plus dignement possible.

MORIN Georges

Membre de l'UBFT
44 967 (Actif)
Date de naissance
12 novembre 1934 à Sidi Bel Abbés (Algérie)
Situation de famille
Marié, 2 enfants

Adresse
6 square Sainte-Clotilde
92210 SAINT-CLOUD
Tél. : 01 46 02 37 95
Portable : 06 09 80 61 22

FORMATION
- École Spéciale Militaire Interarmes de Saint-Cyr - Promotion « Général Laperrine » (1956-1958).
- École d'Application de l'Infanterie à Saint-Maixent (1959).
- Breveté Parachutiste.

ACTIVITÉS MILITAIRES PRINCIPALES
- Campagne d'Algérie (1959-1961).

AUTRES ACTIVITÉS (ÉLECTIVES OU/ET BÉNÉVOLAT)
- 1995 : Président et fondateur de l'association « Handicap Nord Sud Solidarité Afrique ».
- Vice-président de l'Association des Plus Grands Invalides de Guerre.
- 1966 : Fondateur du Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides - Président actif (1966 à 1994) - Président d'Honneur (depuis 1994).

DÉCORATIONS
- Commandeur de la Légion d'honneur.
- Officier du Mérite National.
- Croix de la Valeur Militaire avec deux citations.
- Médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports.
- Médaille de Vermeil de la Ville de Paris.

BLESSURE (S) & PENSION MILITAIRE D'INVALIDITÉ
- Amputation des deux jambes et d'un bras.
- Degré d'invalidité : 100 % 61° + double Art.L.18 + L.36.

VOTRE PROFESSION DE FOI
Sensible au profond esprit de solidarité et d'entraide qui règne à l'UBFT pour le bien de nos membres et de nos familles, sensible également au dynamisme efficace et constructif de notre Conseil, à l'heure ou apparaîssent les nouveaux grands projets a venir que sont Athos, le Bleuet de France et les Amis des « Gueules Cassées », cela resterait un honneur pour moi que de continuer à apporter mon soutien totalement engagé.

REMM Patrick

Membre de l'UBFT
70 220 (Actif)

Date de naissance
3 octobre 1950

Situation de famille
Marié, 1 enfant

Adresse
21, rue Diderot
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

FORMATION
- DESS commerce international
- Licence sciences économiques et sociales.
- Auditeur IHEDN - I.E. 13e session.
- ESORSEM.

ACTIVITÉS CIVILES PRINCIPALES
- Gérant de société (2010 - 2013).
- Chef d'entreprise (1998 - 2010).
- Bénévolat associatif (2009 à ce jour).

ACTIVITÉS MILITAIRES PRINCIPALES
- Services actifs : 1970 - 1998
- Spécialité Renseignement.
- OPEX.
- Officier - réserve OPE – Honorariat.

AUTRES ACTIVITÉS (ÉLECTIVES OU/ET BÉNÉVOLAT)
- Président de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête.
- Administrateur FNAM - Chargé de mission, gestion des actifs.
- Co-fondateur et Trésorier de la Fondation pour la mémoire de la Guerre d'Algérie des combats du Maroc et de Tunisie.
- Membre du Conseil départemental (92) pour les ACVG et la mémoire de la Nation.
- Membre du Conseil Économique et Social (92) 1997-2000.
- Cofondateur du musée « Auto & Technick Museum » à Sinsheim (Allemagne).
- Président du Fonds de dotation du Bleuet de France.

DIVERS
- Carte du Combattant.
- Auteur publié de plusieurs ouvrages sur le thème historique et militaire.

DÉCORATIONS
- Médaille militaire
- Officier de l'Ordre national du Mérite
- Croix du combattant
- Chevalier Palmes académiques
- Chevalier Arts et Lettres
- Croix d'honneur Bundeswehr

BLESSURE (S) & PENSION MILITAIRE D'INVALIDITÉ
- 2 fois blessé en service, pension d'invalidité de 100 %

PROFESSION DE FOI
Mes fonctions d'administrateur (2009), de trésorier adjoint, de membre de la commission des aides sociales et des admissions et de vice-président m'ont permis de bien connaitre notre institution. Elu président en 2019 je souhaite continuer à contribuer au rayonnement de l'UBFT dont je partage sans réserve les valeurs et les objectifs dans l'intérêt de notre communauté.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'UBFT DU JEUDI 15 JUIN 2023

RÉSOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION DES BLESSÉS DE LA FACE ET DE LA TÊTE DU JEUDI 15 JUIN 2023

ARRÊTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 AVRIL 2023

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la lecture des rapports moral et d'activités 2022, l'Assemblée générale approuve ces rapports dans toutes leurs dispositions.

RÉSOLUTION N°1

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la lecture des rapports moral et d'activités 2022, l'Assemblée générale approuve ces rapports dans toutes leurs dispositions.

RÉSOLUTION N°2

Approbation des comptes

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la lecture des rapports du trésorier et des commissaires aux comptes, l'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2022 dans toutes leurs dispositions et donne quitus au Conseil d'administration.

RÉSOLUTION N°3

Affectation du résultat

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat comptable bénéficiaire de l'exercice 2022 d'un montant de 9 834 458 € de la façon suivante :

- Reprise de la réserve spéciale de 4 000 000 €.
- Création d'une réserve spéciale de fonctionnement de 2 000 000 €
- Reprise de 2 400 000 € sur la réserve de 9 400 000 € pour la restructuration du domaine des Gueules Cassées
- Réserve projet Maison ATHOS à construire sur le Domaine des « Gueules Cassées » pour un montant de 5 millions d'euros venant en complément à la réserve de 4 000 000 € approuvée par l'AG 2022
- Réserve pour soutien à la Fondation des « Gueules Cassées » de 5 000 000 €
- Imputation du résultat positif de 4 234 458 € au report à nouveau qui passe ainsi de 37 020 818 € à 41 255 276 €

RÉSOLUTION N°4

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la présentation du budget 2023, l'Assemblée générale l'adopte dans toutes ses dispositions.

RÉSOLUTION N°5

L'Assemblée générale, après lecture des rapports 2022 précités et après présentation du budget 2023, approuve le principe de la construction d'un bâtiment sur une ou plusieurs parcelles du Domaine des « Gueules Cassées » de la Valette-du-Var en vue de la mise à disposition de l'État major des armées ou de l'ONaCVG, en lien avec l'IGESA (Institution de Gestion Sociale des Armées), dans le cadre du programme « ATHOS » destiné à venir en aide aux blessés atteints de stress post traumatique.

Il est précisé que la construction et ses dépendances demeureront l'entière propriété de l'UBFT.

Elle donne tous pouvoirs au président et au directeur général de l'UBFT pour, après accord du Conseil d'administration, mobiliser des fonds propres, définir et réaliser cette construction ainsi que formaliser cette mise à disposition au moyen d'un prêt à usage ou d'un bail de droit commun et signer tous actes qui pourront s'avérer utiles afin de mener à bonne fin cette opération.